

GIC VIOLENCES CONJUGALES

Séminaire FSJU – Direction de l'Action Sociale



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
INTRODUCTION	4
MÉCANISMES ET STRATÉGIES DE LA L'AGRESSEUR	6
PROTÉGER LA MÈRE POUR PROTÉGER L'ENFANT	12
UN SOUTIEN PLURIDISCIPLINAIRE POUR ACCOMPAGNER LES VICTIMES	16
L'IMPORTANCE DE FORMER LES PRÉPARATEURS AU MARIAGE	18
ATELIERS DE TRAVAIL	19
Un hébergement spécifique pour les victimes de violences conjugales	
Une campagne de recrutement pour les écoutants bénévoles	
Un livret pédagogique sur les violences conjugales	
Un module de prévention dans les écoles	
Préparer au mariage	
Une journée de sensibilisation pour lever le tabou des violences conjugales	
RESTITUTION DES ATELIERS DE TRAVAIL COMPLÉMENTAIRES	25
Les axes du module de préparation au mariage	
Le parcours d'accompagnement du couple tout au long de la vie conjugale	
Un répertoire d'événements pour la journée de sensibilisation aux violences conjugales	
Une enquête auprès des écoles pour cibler les besoins en formation	
Accompagné la parentalité face aux violences conjugales	
LA MAISON DES FEMMES, UN LIEU D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES	28
TÉMOIGNAGE : « UNE HISTOIR BANALE »	29
LA SPÉCIFICITÉ DES VIOLENCES SUR LES JEUNES PUBLICS	30
UNE NOUVELLE CHARTE D'ENGAGEMENT À LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES	32
CONCLUSION DU SÉMINAIRE	35
LE GIC EN BREF	36
PARTICIPANTS	37
REMERCIEMENTS	38

PRÉAMBULE

Le 29 janvier 2007, plusieurs institutions juives ratifiaient une charte d'engagement à lutter contre les violences conjugales dans la communauté (voir reproduction ci-contre). Le FSJU, le Consistoire de Paris, le Consistoire Central, la Fondation Casip-Cojasor, La Coopération féminine, la WIZO et l'OSE avaient à l'époque fait front commun pour lever le tabou sur ces problématiques.

Quinze ans plus tard, pourtant, force est de constater que le silence reste pesant et le sentiment que « cela n'existe pas chez nous » demeure tenace. Les raisons de la persistance de ce tabou sont nombreuses et leur analyse a été entrevue lors de ce séminaire (voir par exemple l'intervention d'Ernestine Ronai sur les stratégies de l'agresseur, p 6). Pour autant, la méconnaissance de ce que sont les violences conjugales et la difficulté à cerner la frontière entre le conflit de couple et le basculement dans la violence sont des éléments essentiels qu'il importe de résoudre.

C'est l'un des objectifs de ce séminaire qui s'est tenu les 5 et 6 juillet 2022 auxquels participaient les représentants d'une vingtaine d'associations de toute la France.

Disons-le clairement : la violence conjugale, qu'elle soit physique ou psychologique, est inacceptable. Aucune autorité ou texte religieux ne la cautionne et seule la loi du silence qui fait le jeu de l'agresseur permet qu'elle se poursuive. Trop souvent, les victimes se taisent au nom de la préservation du foyer, acceptent de souffrir en silence pour, croient-elles, protéger leurs enfants, l'honneur de la famille ou conserver le confort matériel que leur procure le conjoint violent, autant d'instruments de chantage au silence. Il est grand temps que tout le monde se mobilise pour rappeler qu'au contraire, le silence est délétère. Les enfants sont toujours victimes, sinon directes, à tout le moins collatérales, de la violence (voir l'intervention du juge Edouard Durand, p10). Les comportements violents, s'ils ne sont pas dénoncés, sont reproduits aux générations suivantes. Quant au foyer, les valeurs de respect, d'altruisme et d'amour qui le constitue sont foulées au pied par la violence conjugale.

C'est pourquoi l'engagement communautaire de toutes ces associations, des professionnels et des bénévoles investis au quotidien, ne faiblira pas tant que le tabou ne sera pas levé, que les victimes n'oseront pas parler et que les agresseurs poursuivront, impunis, la destruction de leur conjoint, de leur famille et de nos valeurs.



INTRODUCTION

Les participants à ce séminaire sont essentiellement des femmes. C'est peut-être lié au fait que les métiers du social sont eux aussi essentiellement féminins. Mais c'est aussi peut-être lié au fait que le sujet des violences conjugales est encore trop perçu comme un sujet féminin, sinon féministe, alors que c'est un sujet de société. Il est d'ailleurs à noter que plusieurs hommes, professionnels ou représentants communautaires ont décliné l'invitation à participer à ce séminaire. Coïncidence ou symptôme d'un travail de fond qui reste à aborder sans langue de bois ?

Pour autant, les participants se donnent comme mission d'aborder durant ces deux journées de séminaire les grandes problématiques liées aux violences conjugales pour y apporter les réponses adéquates.

Afin de cadrer la réflexion et les enjeux de ce séminaire, des personnes ressources de la société civile ont accepté de nous accompagner dans notre démarche. Leurs interventions ont été retranscrites dans cette synthèse.

Chaque journée sera consacrée à un aspect de l'ambition de ce séminaire :

- Bâtir les plans d'action en termes de prévention, d'alerte et d'accompagnement des victimes
- Porter un plaidoyer politique pour lever le tabou des violences conjugales et inscrire durablement l'engagement des institutions juives dans la lutte contre ce fléau. Cet engagement politique prendra la forme d'une charte de lutte contre les violences conjugales (voir p 27)

Pour rappel, voici le déroulé du séminaire tel qu'il a été proposé aux participants :

Mardi 5 juillet 2022

9h30 – Accueil des participants – Café

10h00 – 10h15 – Introduction du séminaire

10h15 – 11h30 – Intervention :

- Ernestine Ronai Psychologue en éducation, responsable de l'Observatoire des violences envers les femmes du conseil général de Seine-Saint-Denis : **Mécanismes et stratégie de l'agresseur**
- Edouard Durand Juge spécialisé sur la protection de l'enfance, les violences conjugales et les violences faites aux enfants : **Protéger la mère pour protéger l'enfant**

11h30 – 11h45 – Pause

11h45 – 12h15 – Intervention de Vanessa Elkaim Rimmer, Avocate et Présidente de l'association AVIFE, association pour les victimes de violences : **Un soutien pluridisciplinaire pour accompagner les victimes**

12h15 – 12h45 – Intervention de Jessica Dray, Coordinatrice sociale du CASIL : **L'importance de former les préparateurs au mariage**

12h45 – Déjeuner

14h00 – 15h30 – Restitution des groupes de travail

- Un hébergement spécifique pour les victimes de violences conjugales
- Le recrutement des écoutants bénévoles de la ligne d'écoute et d'orientation
- Un livret pédagogique sur les violences conjugales
- Un module de prévention dans les écoles
- Une formation certifiante pour les préparateurs au mariage
- Une journée de sensibilisation pour lever le tabou

15h30 – 16h30 – Ateliers de travail complémentaires

16h30 – 16h45 – Pause

16h45 – 18h – Restitution des ateliers complémentaires

18h – Conclusion de la première journée

72,6% des professionnels de l'action sociale sont des femmes en 2011 d'après une étude de la DARES qui date un peu...

www.dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/2013-079.pdf

Mercredi 6 juillet 2022

9h00 – 9h30 – Accueil des participants – Café

9h30 – 9h45 – Intervention Nathalie Adato, chargée de mission « innovation sociale »

9h45 – 10h30 – Témoignage de Laurence sur son expérience personnelle

10h30 – 11h30 – Atelier réactualisation de la charte d'engagement de lutte contre les violences conjugales

11h30 – 11h45 – Pause

11h45 – 12h45 – Rédaction des articles de la charte

12h45 – 14h00 – Déjeuner

14h00 – 14h30 – Intervention de Séverine Lemièrre, Présidente de l'association « FIT : une femme, un toit » : **La spécificité des violences sur les jeunes publics.**

14h30 – 15h30 – Restitution des articles de la charte

15h30 – Conclusion du séminaire par Richard Odier



MÉCANISMES ET STRATÉGIES DE L'AGRESSEUR

Intervention d'Ernestine Ronai, co-présidente de la commission violence au Haut Conseil à l'égalité Femmes/Hommes et coordinatrice du DU « violences faites aux femmes » de l'Université Paris 8.

Merci de nous avoir invités avec le juge Edouard Durand. Pour nous, c'est important d'échanger avec vous. J'ai l'honneur d'être responsable de l'observatoire des violences conjugales de Seine-Saint-Denis et nous constatons tous les jours l'ignorance de notre société sur la nature et l'ampleur des violences conjugales. Aujourd'hui, on sait qu'au moins 10% des femmes sont victimes de violences dans leur couple et elles ont 1,5 fois plus de risque d'en subir si elles évoluent dans un milieu religieux, ce qui est assez paradoxal dans la mesure où les religions sont censées proposer des valeurs de respect et de partage. Cela concerne toutes les religions, juive, chrétienne ou musulmane.

Pour introduire mon propos, je voudrais rétablir quelques idées reçues erronées. On entend souvent qu'en France, une femme tombe sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint tous les trois jours. C'est faux. En 2020, il y a eu 102 femmes assassinées par conjoint ou ex-conjoint, mais il y a aussi eu 227 tentatives de féminicides et 217 suicides forcés consécutifs à des violences conjugales. Au total, ce sont 546 femmes qui ont été victimes de meurtre ou de tentative de meurtre.

De plus, on entend aussi qu'il y a désormais « libération de la parole » sur ce sujet, ce qui sous-entendrait que les femmes ne parlaient pas ou moins auparavant. C'est également faux : les femmes ont toujours parlé, seulement, on ne les écoutait pas. Bien sûr, des initiatives de la société civile comme le mouvement « mee too » ont contribué à faire changer les choses.

Plus récemment, les confinements de 2020 et 2021 ont fait comprendre que la maison était le lieu de tous les dangers. Auparavant, on se disait que la maison, une fois la porte fermée, ressortait du domaine privé et ce qui s'y passait ne concernait pas vraiment la société. Or, la recrudescence des cas de violences ont accéléré la prise de conscience.

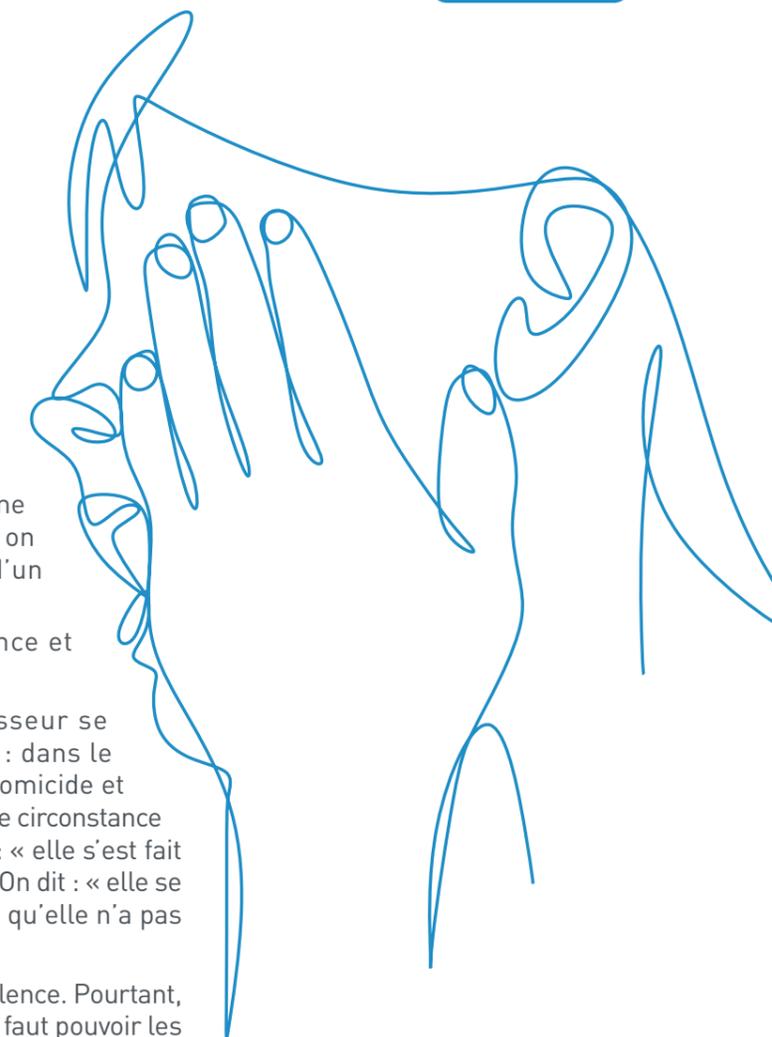
L'émergence de la question des violences conjugales dans le débat public est historiquement récente. Au milieu, des années 1970, deux éléments importants permettent aux femmes de témoigner des violences qu'elles subissent :

- L'entrée massive dans le salariat qui leur permet d'acquérir une indépendance financière
- La loi sur l'interruption volontaire de grossesse qui leur permet d'affirmer la maîtrise de leur corps et de leur volonté ou pas de procréer.

A partir de là, les violences conjugales dépassent le cadre de la sphère privée pour interroger le politique.

Pour aller plus loin, il faut mettre fin à trois idées reçues qui sont avancées pour légitimer les violences conjugales :

- **La dimension bénigne de ses manifestations** : on a souvent tendance à se dire qu'une insulte, c'est pas si grave, qu'une gifle, c'est pas si grave, qu'une bousculade, c'est pas si grave... mais tout commence par ce déni !
- **La dissociation du mari et du père** : on a tendance à se dire que c'est un mauvais mari mais que c'est un bon père. Mais comment peut-on être un bon père quand on maltraite la mère de ses enfants ?
- **La passion amoureuse serait la cause des violences** : il est amoureux donc il est jaloux. Mais l'amour, ce n'est pas la possession de l'autre. C'est lui donner le droit d'exister.



Ces idées reçues sont reprises insidieusement dans les médias. Par exemple, lorsqu'une femme est assassinée par son conjoint ou ex-conjoint, on parle de drame passionnel, alors qu'il s'agit d'un meurtre.

Plus la société est tolérante envers la violence et l'agresseur et plus il y a de violence.

Cette tolérance de la société envers l'agresseur se retrouve jusque dans le vocabulaire employé : dans le vocabulaire juridique par exemple, on parle d'homicide et non de féminicide ou d'infanticide. Ce n'est pas une circonstance aggravante. Dans le vocabulaire courant, on dit : « elle s'est fait violer » alors qu'elle n'a rien fait pour être violée. On dit : « elle se prostitue » alors qu'un proxénète la prostitue et qu'elle n'a pas choisi sa condition.

Nous avons du mal à distinguer le conflit de la violence. Pourtant, si l'on veut agir contre les violences conjugales, il faut pouvoir les caractériser et sortir de l'illusion qu'il s'agit d'un simple dérapage lié à un conflit de couple « comme il en existe partout ».

Le conflit s'inscrit effectivement dans une relation normale de couple qui s'est constituée autour de la réciprocité. Dans cette relation, chacun est libre d'avoir du temps pour soi, pour vivre sa vie, sortir entre amis, d'avoir du temps en commun, pour s'occuper du foyer, des enfants, sortir ensemble, et peut-être, un jour, s'il n'y a plus de lien, se séparer. Dans ce contexte, le conflit se résout par le compromis, la négociation. La parole de chacun est à égalité. L'autorité sur les enfants est partagée.

Le conflit, c'est le droit au désaccord. On peut être énervé et faire le choix de ne pas entrer dans la violence. En cas de conflit, la médiation est possible. Ce qui n'est pas le cas face à la violence.

Dans le cas de la violence, en effet, très rapidement, l'inégalité s'installe. Quoi que je fasse, ce n'est pas bien : le repas est trop cuit, pas assez cuit, la tenue est trop courte ou trop longue. Puis l'emprise psychologique arrive avec des phrases en apparence positives : « je t'aime comme personne ne t'aimera ». Mais ces phrases actent une dépendance affective qui permet à l'agresseur de prendre le dessus sur sa victime. La réciprocité n'est pas possible et la violence trouve toujours des prétextes pour s'exprimer : le ménage, les enfants, le repas, ... il faut rappeler que ce ne sont que des prétextes et jamais la cause de la violence.

Dans cette situation, l'intervention d'un tiers peut être nécessaire pour défaire cette emprise et permettre à la victime de reprendre sa vie en main.

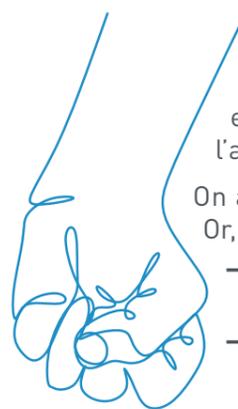
Ces situations de violences peuvent toucher aussi bien les hommes que les femmes mais la majorité des victimes sont des femmes.

Pour conclure sur la différence entre conflit et violence, il faut rappeler que le conflit est légal et sain pour le couple dans la mesure où il permet de dépasser des difficultés et de mieux répartir les responsabilités. Alors que la violence est interdite par la loi.

L'agresseur peut employer plusieurs stratégies pour asseoir son emprise sur sa victime :

- **la séduction** : l'agresseur travaille la fascination qu'il exerce sur sa victime pour lui donner confiance. Mais la séduction n'est pas réciproque. Peu à peu, la victime devient dépendante de son agresseur et sa volonté s'annihile devant la sienne : « on est d'accord sur tout ». La violence peut alors s'exprimer pleinement.
- **a dévalorisation** : en dévalorisant sa victime, l'agresseur lui fait porter le poids de la responsabilité de ce qui lui arrive. Elle doit alors essayer, pour retrouver l'homme qu'elle aime, de lui donner satisfaction dans ses exigences, de « penser comme lui ». Mais cela ne marche pas, car le problème ne vient pas d'elle.
- **la dépendance affective** : l'agresseur fait croire à sa victime qu'elle n'a pas d'échappatoire affective. « Je t'aime comme personne ne t'aimera et personne ne voudra de toi si tu pars. »

Ces notions émergent de récits de femmes dont le processus d'enfermement révèle toujours la mise en œuvre par l'agresseur d'une ou plusieurs de ces stratégies. La victime est séduite, humiliée puis enfermée dans une dépendance affective. Pour autant, l'agresseur n'est pas toujours conscient de ces mécanismes. Si on veut aider les femmes victimes de violences conjugales, il faut les aider à décrypter cette emprise et qu'elles retrouvent leur autonomie.



Marie-France Hirigoyen a bien explicité ces différents mécanismes². Elle rappelle d'ailleurs que la violence est d'abord psychologique et peut durer des années. C'est un processus d'usure mentale qui est mis en œuvre, bien souvent devant les enfants, engendrant des conséquences graves sur la reproduction de la violence et l'angoisse liée à la destruction de la figure principale d'attachement (voir p12)

On a tendance à croire que la violence conjugale est d'abord la violence physique. Or, celle-ci survient généralement après d'autres phases de violences :

- **les violences psychologiques** : l'ignorance, les cris, le silence, les insultes. La violence psychologique instaure un climat de peur et d'insécurité.
- **les violences sexuelles** : l'homme décide s'il y aura ou non des relations sexuelles et de quel type. Bien entendu, il n'y a pas de relation sexuelle a priori proscrite à partir du moment où les partenaires sont d'accord. Mais lorsque, par la pression psychologique, voire physique, l'un des deux se sent obligé, il y a alors violence sexuelle. Ce type de violence se retrouve aussi dans le choix imposé de prendre un moyen de contraception ou pas, de procéder à une IVG ou pas...



- **les violences administratives et économiques** : dans certains cas, la femme ne travaille pas. C'est l'homme qui gère l'argent du couple, qui donne ou pas de l'argent à sa conjointe. C'est lui qui fait les courses, qui décide si elle peut sortir ou pas. Il peut lui prendre ses papiers, sa carte vitale, ses diplômes. Il peut vérifier si elle va chez le docteur et il l'accompagnera. Dans le cas des femmes enceintes, lors de l'échographie, nous insistons auprès des personnels de santé pour qu'ils aient toujours un moment seul à seul avec la femme.

- **les violences physiques** : la violence physique est bien reconnue par la justice parce qu'elle laisse des traces. Mais lorsque la première gifle survient, c'est souvent le révélateur d'un engrenage dont il est difficile de s'extraire pour la victime. Une fois que la violence physique commence, elle ne se poursuit pas de manière linéaire. Elle peut s'arrêter un temps puis s'intensifier. Le jeu psychologique de dépendance, d'excuses et de culpabilisation contribue à détruire la victime.
- **les cyberviolences** : l'agresseur harcèle sa victime par son téléphone (qu'il peut tracer), par les réseaux sociaux, ... Il peut donner un téléphone géolocalisé aux enfants pour savoir où se trouve sa conjointe ou ex-conjointe. Ce sont des phénomènes dangereux mais pas assez reconnus par la justice aujourd'hui.

² M-F. Hirigoyen, *Femmes sous emprise - Les ressorts de la violence dans le couple*, Pocket, 2006

³ M-F. Hirigoyen, « Pourquoi il est important d'aider les femmes à refuser la violence psychologique », in G. Francequin, *Tu me fais peur quand tu cries ! Sortir des violences conjugales*, ERES, 2010, p. 53-61

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts	Accepte tes amies, amis et ta famille	A confiance en toi	Est content quand tu te sens épanoui	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose	Rabaisse tes opinions et tes projets	Se moque de toi en public	Est jaloux et possessif en permanence	Te manipule	Contrôle tes sorties, habits, maquillage	Fouille tes textos, mails, applis	In siste pour que tu lui envoies des photos intimes	T'isole de ta famille et de tes proches	T'oblige à regarder des films pornos	T'humilie et te traite de folle quand tu lui fais des reproches	"Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît	Menace de se suicider à cause de toi	Menace de diffuser des photos intimes de toi	Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe	Te touche les parties intimes sans ton consentement	T'oblige à avoir des relations sexuelles	Te menace avec une arme		
PROFITE Ta relation est saine quand il...					VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il...								PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...											

Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

Le violentomètre

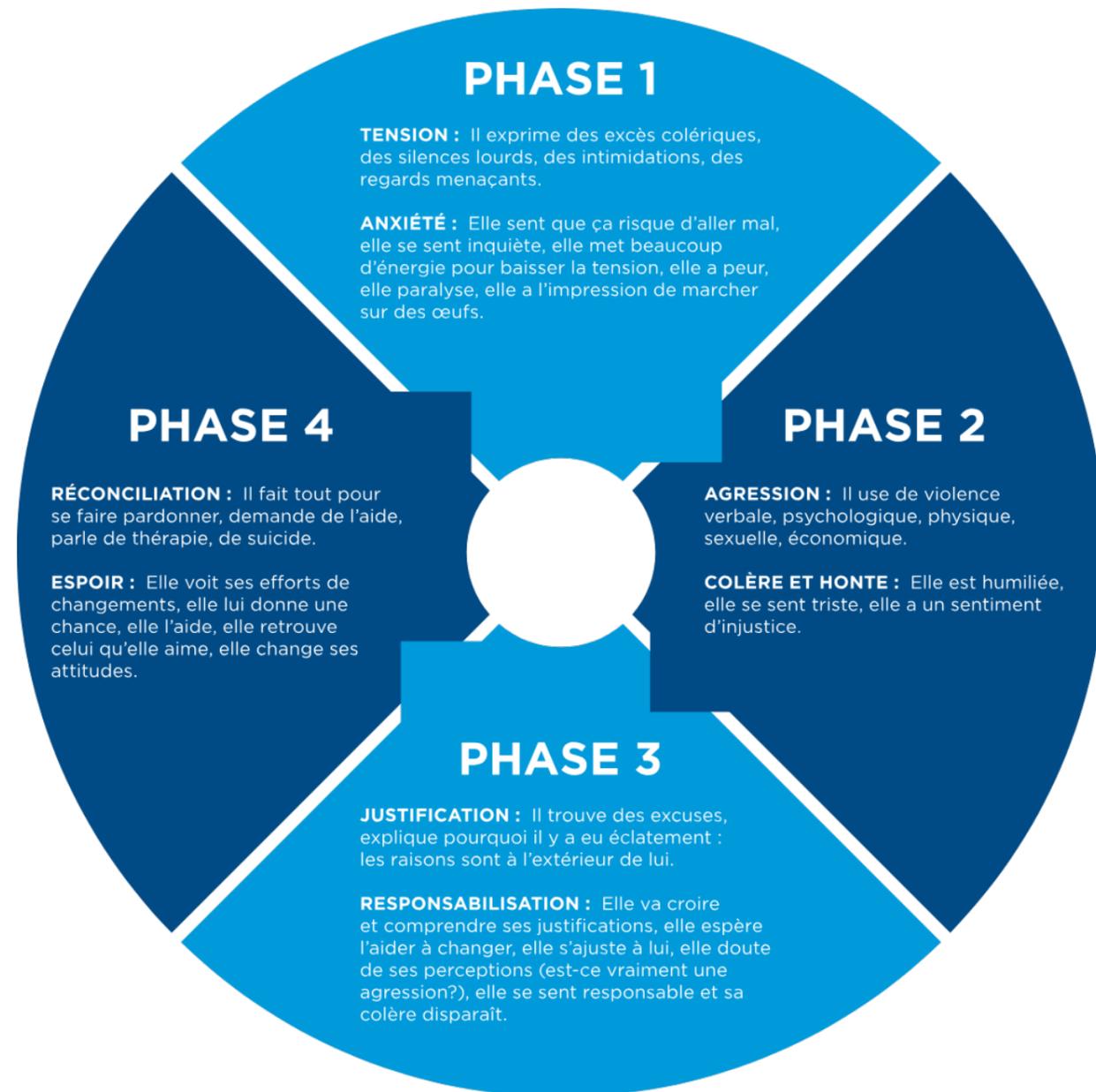
Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'as pas à te justifier ou subir des pressions.

BESOIN D'AIDE ?
VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE 3919*
*Appel anonyme et gratuit.

Le Tchat de En avant toute(s)

D'une manière générale, ces violences sont alimentées par un climat de tension permanent. La porte de la maison s'ouvre, l'agresseur entre, aujourd'hui, il est de bonne humeur. Mais cela peut changer. L'homme violent est dangereux et imprévisible.

La violence suit d'ailleurs un cycle en 4 temps :



Une fois l'accès de violence passé, l'agresseur trouve des prétextes pour justifier cet accès. Il tente alors de se déresponsabiliser et d'inverser la culpabilité en la faisant peser sur sa victime. La victime peut dans un premier temps se révolter, chercher de l'aide, voire porter plainte, mais il y a un risque élevé d'entrer dans une période de rémission quand la situation se calme et que l'agresseur promet de ne plus recommencer... jusqu'à la prochaine fois.

La stratégie de l'agresseur fait apparaître des éléments récurrents voire systématiques :

- un agresseur choisit généralement sa victime en fonction de sa propre histoire.
- il isole la victime en coupant les ponts avec les amis et la famille
- il la dévalorise et l'humilie pour qu'elle ait moins de résistance.
- il instaure un climat d'angoisse et de peur
- il inverse la culpabilité : je t'ai donné une gifle mais tu l'as méritée.
- il travaille son impunité : « si tu parles, je te tue » ; « si tu vas à la police, la famille/la communauté va se retourner contre toi, personne ne te croira » ; « on te prendra tes enfants ou on te renverra au pays » ...
- il essaie de recruter des alliés en affichant sa respectabilité (notable, diplômé, ...) et sa sociabilité (gentillesse, empathie, ...), tout en discréditant la victime (hystérique, peu sociable, ...).

Pour contrer cette stratégie, que peut-on dire à une femme qui se confie ?

Tout d'abord, lui dire « je vous crois », afin de rendre à sa parole le crédit que l'agresseur s'est évertué à lui faire perdre.

Ensuite, lui rappeler que la loi interdit la violence. La violence est inacceptable et rien ne la justifie.

Enfin, lui dire qu'il y a des professionnels pour l'aider, des réseaux organisés pour l'accompagner dans ses démarches et pour la soutenir et qu'elle peut être orientée vers ces réseaux.





PROTÉGER LA MÈRE POUR PROTÉGER L'ENFANT

Intervention d'Edouard Durand, juge spécialisé dans la protection de l'enfance, président de la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles et coordinateur du DU « violences faites aux femmes » de l'Université Paris 8.

Magistrat, juge pour enfants d'abord à Marseille puis à Bobigny, j'ai été confronté à de nombreux cas où la violence conjugale se mêlait à la violence subie par les enfants. Je voudrais reprendre le propos d'Ernestine Ronai mais du point de vue des enfants sur la parentalité.

Pendant longtemps, la société n'a pas fait le lien entre violences conjugales et violences faites aux enfants. J'ai souvenir d'une famille que j'ai reçue en audience. Il était questions de violences sur les enfants. Nous soupçonnions également des violences conjugales mais celles-ci n'étaient pas avouées. Lorsque le conjoint a fini par les avouer, il s'est réfugié derrière l'argument que celles-ci ne concernaient que la mère, pas les enfants.

En réalité, tout est lié. La parentalité peut devenir une arme pour perpétuer l'emprise du conjoint violent sur la mère et sur l'enfant.

La prise de conscience de ce lien a donné lieu à l'impulsion entre 2015 et 2017 par Laurence Rossi-gnot, alors Ministre de la Famille, à un rapport sur la protection de l'enfance où les besoins de l'enfant étaient placés au cœur de la réflexion⁴. Tous les enfants ont des besoins que l'on peut classer en grandes catégories :

- des besoins universels tels que les besoins physiologiques, la santé, le sentiment d'appartenance et d'identification à une famille, à un groupe, ...
- des besoins particuliers, par exemple dans le cas d'un handicap
- des besoins individuels, tels que l'estime de soi, l'exploration de son environnement, mais aussi le besoin de règles et de limites.

Mais il existe un besoin primordial, que certains appellent un « méta-besoin »⁵, c'est-à-dire un besoin qui englobe tous les autres, c'est la sécurité. Tous les autres besoins sont caducs son on ne répond pas au besoin de sécurité, et en premier lieu, au besoin de sécurité affective.

On parle généralement d'attachement entre l'enfant et ses parents, en particulier entre l'enfant et sa mère. L'attachement, ce n'est pas l'interaction affective entre deux personnes mais l'émission d'un besoin de protection, de sécurité affective. On croit souvent qu'un enfant a besoin de son père et de sa mère. Ce n'est pas vrai. L'enfant à besoin de sécurité.

Il se trouve que dans nos civilisations, ce sont les parents qui sont les mieux à même, en général, d'apporter cette sécurité à leur enfant. De fait, dans l'espèce humaine, la figure d'attachement principale est la mère.

C'est l'expérience des premiers moments de vie qui conditionne cet attachement. J'ai faim, je pleure, le biberon ou le sein arrive. J'intègre rapidement que je peux attendre car le biberon ou le sein viendront. Je n'ai pas d'angoisse et je développe vis-à-vis de la mère nourricière un attachement sécurisé.

⁴ www.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_du_rapport_besoins_fondamentaux_de_l_enfant.pdf

⁵ Ibid. p.2



A l'inverse, j'ai faim, je pleure, le biberon ne vient pas. Ou bien il vient une fois avec douceur, une fois, la mère enfonce violemment le biberon dans la bouche du bébé par énervement. L'enfant va développer un attachement non sécurisé. Il va préférer ne plus manifester son besoin et mettra en échec la relation.

Pour trouver sa figure d'attachement principale, il existe un jeu simple : fermer les yeux et imaginer que l'on a un avion à prendre trois heures plus tard. Hélas, le RER menant à l'aéroport est à l'arrêt et ne redémarre pas. A qui téléphone-t-on en premier ? Cette personne est votre figure d'attachement principal.

On peut poursuivre l'expérience : on téléphone à cette personne mais elle ne répond pas. Que ressent-on ? L'émotion ressentie révèle la manière dont s'exprime cet attachement.

Il faut comprendre que la relation qu'un enfant entretient avec sa figure d'attachement principale est structurante pour son rapport au monde. Or, les violences conjugales mettent à mal le sentiment de sécurité que ressent l'enfant vis-à-vis de cette figure. Miri Keren⁶ a mené des recherches sur l'impact des violences conjugales sur les enfants. Avec une équipe de médecins psychiatres en Israël, ils ont pu mesurer que les conséquences traumatiques étaient similaires à celles de scènes de guerre ou de terrorisme.

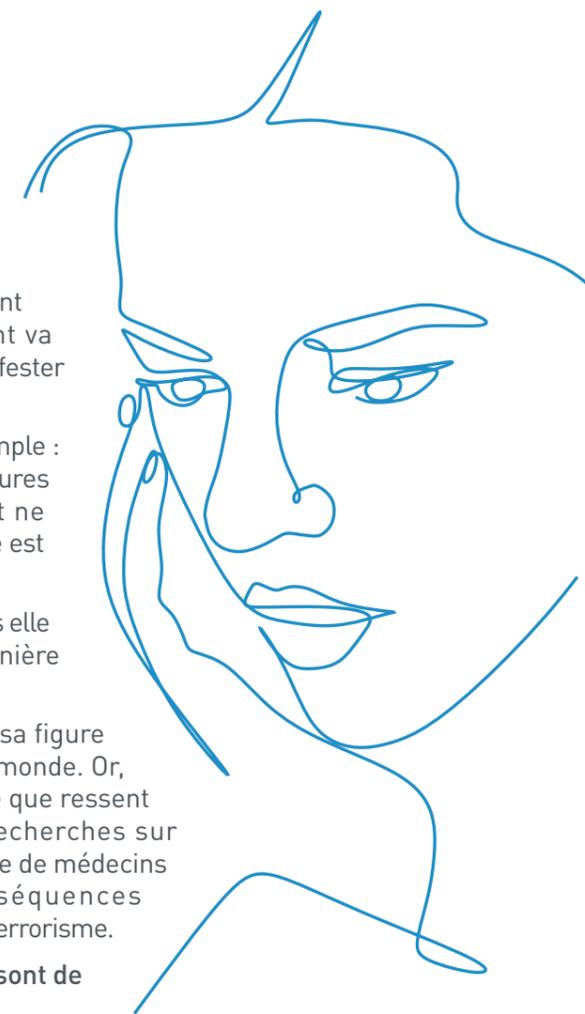
Les troubles générés sur l'enfant par les violences conjugales sont de trois ordres :

- un état de stress post-traumatique
- la perception d'une atteinte à l'intégrité de l'autre
- la perception de l'atteinte à sa propre intégrité qui se matérialise par des cauchemars, une forme d'hypervigilance, la libération d'hormones de stress...

Avant l'âge de deux ans, l'enfant n'a pas la possibilité de verbaliser ce qu'il ressent. Le stress accumulé peut alors s'exprimer à travers des cauchemars traumatiques. A la différence des cauchemars non traumatiques, l'enfant qui fait un cauchemar traumatique ne parvient pas à se rendormir. Son corps surproduit de l'adrénaline. Or, pour compenser cette hormone, l'enfant recherche un contact avec la figure sécuritaire. Dans les cas de violences conjugales, celle-ci est détruite et l'enfant accumule les angoisses.

En effet, lorsque la mère est victime de violences conjugales, elle est en survie permanente et ne peut plus renvoyer une image de sécurité à ses enfants. Parler des violences conjugales c'est donc parler de l'enfant et de la parentalité, c'est-à-dire de la capacité de répondre aux besoins des enfants.

⁶ www.akadem.org/fiche_conferencier.php?id=9195



L'impact sur le développement de l'enfant peut se traduire par de l'agitation, de l'agressivité, de la violence envers son entourage, la mère – par mimétisme – puis la petite amie, et la violence conjugale est susceptible de se reproduire.

Néanmoins, tous les enfants ayant vécu dans un foyer où existent des violences conjugales ne deviennent pas violent. Il faut sortir de ce mythe. La violence est toujours un choix.

La violence, c'est la volonté d'obtenir le pouvoir sur l'autre, de le contrôler. L'autre en tant que sujet devient insupportable. Il doit devenir objet. Certaines victimes, tentant de justifier leur bourreau, disent « c'est un mari violent mais c'est un bon père. ». C'est une illusion. La violence est toxique et résulte d'une volonté de réifier l'autre. Un mari violent ne peut donc pas être un bon père.

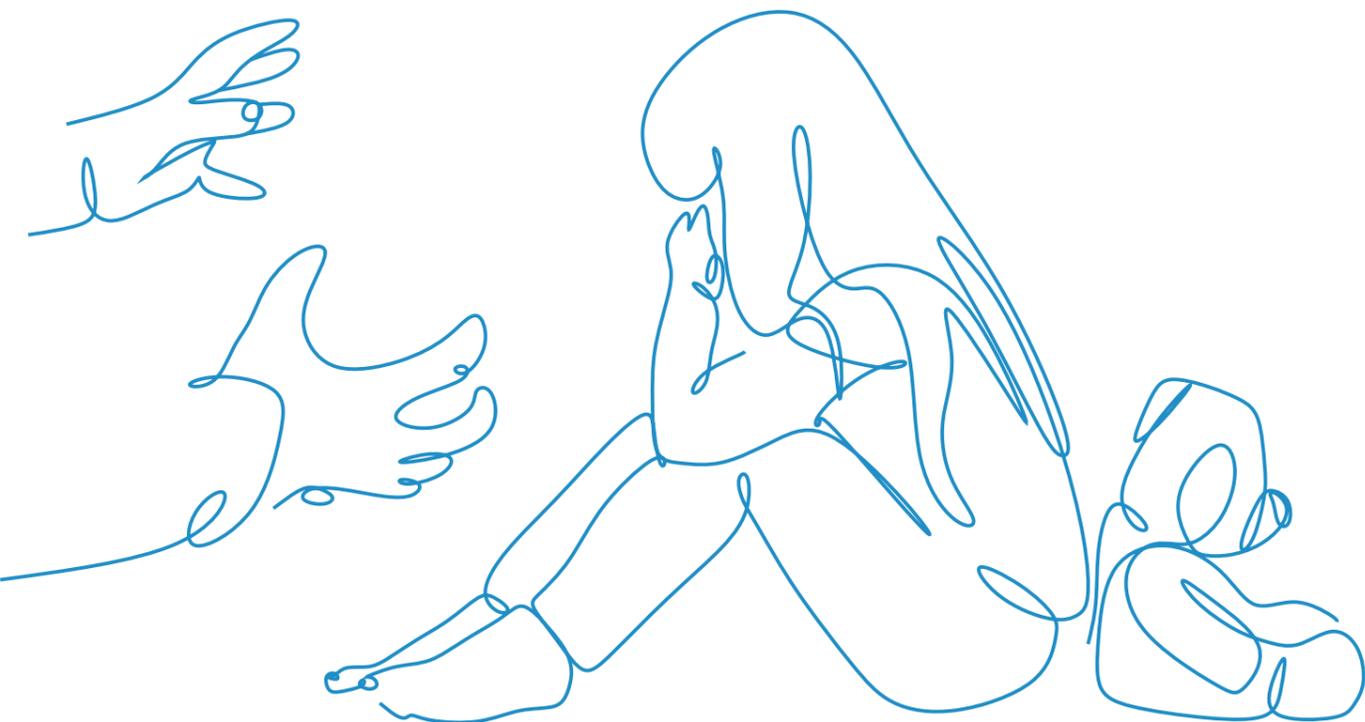
Il faut dès lors se poser la question de savoir pourquoi la société continue à présenter les enfants à l'agresseur dans le cadre du droit parental. C'est parce que la société n'arrive pas à différencier les quatre registres de la parentalité :

- la filiation : lien biologique
- l'autorité parentale : lien juridique
- le lien psychologique
- la rencontre : lien physique

Alors qu'il est possible juridiquement de retirer l'autorité parentale, celle-ci n'annule évidemment pas la filiation (biologique). La rencontre physique ne devrait alors pas être imposée à l'enfant contre sa volonté.

Par exemple, un conjoint tue son épouse sous les yeux de sa fille. Celle-ci est confiée à sa tante. On lui demande si elle veut voir son père. Elle refuse. Au nom du droit parental, elle est quand même présentée à son père. A cet égard, la loi comme les mentalités doivent changer. Ce n'est pas parce que c'est son père (filiation) qu'il doit pouvoir exercer l'autorité parentale.

Ce n'est qu'au prix de ces évolutions qu'on parviendra à protéger les enfants des violences de leurs parents.



DANS LA COMMUNAUTÉ AUSSI !

VOUS AVEZ DIT VIOLENCE(S)?

CONJUGALES

REX

JE VOUS RACONTE...
IL Y A 14 ANS J'AI QUITTÉ MON MARI... VIOLENT
JE N'EXISTE PLUS!

EST-CE DE MA FAUTE?

J'AI RÉUSSI À PARTIR APRÈS 5 ANS

SUIS-JE RESPONSABLE?

SUIS-JE UNE VICTIME?

MA "NON" HISTOIRE D'AMOUR...

TOUT A ÉTÉ TROP VITE...

VIVRE AVEC UN MARI VIOLENT

MAMAN RESTE STP!
10 GIFLES SUR 5 ANS...
PERVERS NARCISSIQUE...
JE RESTE POUR MA FAMILLE A LA 5^e NAISSANCE...

MARIAGE LOVE - 3 ENFANTS MAIS UN JOUR...
MOI JE FRAPPE MES FEMMES! 1^{er} GIFLE A LA 5^e NAISSANCE...
C'EST COMME ÇA...

LE BEAU PARLEUR!
PAS D'ÉCOUTE
MAIS MOI JE N'AI RIEN FAIT C'EST ELLE!

JE N'AI PAS SOLICITÉ LES ASSOCIÉS

GARDER UN LIEN OU PAS AVEC LUI POUR LES ENFANTS

ÇA SE PASSE DANS TOUS LES MILIEUX SOCIAUX...

EST-CE UNE HISTOIRE BANALE?

INVISIBLE

SILENCE

↳ 52 FÉMINICIDES EN FRANCE AU 22 JUIN 2022



UN SOUTIEN PLURIDISCIPLINAIRE POUR ACCOMPAGNER LES VICTIMES

Intervention de Vanessa Elkaim Rimmer, Avocate et Présidente de l'AVVIFE, Association pour les Victimes de Violences, Information, Formation et Écoute.

Au principe de la création de l'AVVIFE, il y a un constat d'urgence : comment aider les victimes de violences conjugales sur les différents aspects des problématiques qu'elles rencontrent.

En tant qu'avocate de femmes victimes de violences, pour aller dans le sens des propos du Juge Durand, je demande systématiquement la déchéance de l'autorité parentale du conjoint violent.

A l'association, de nombreuses femmes victimes de violences sont désabusées et n'ont plus confiance en la justice car elles ont le sentiment de ne pas être écoutées. Pour leur redonner confiance, nous les écoutons, nous entendons leur souffrance.

En réalité, l'arsenal juridique pour accompagner les victimes de violences conjugales est très développé, mais il n'est pas assez utilisé. Trop peu de victimes sont par exemple au courant des ordonnances de protection (art. 515-9 du Code Civil)⁷. En outre, auparavant, les femmes victimes de violences allaient faire une main courante au commissariat. En réalité, ces « mains courantes » étaient des signalements. Désormais, ces signalements sont directement transmis au procureur de la République.

Bien sûr, la réponse juridique n'est qu'une réponse. C'est pour cela que nous avons une équipe pluridisciplinaire et des permanences plusieurs fois par semaine.

La plupart des femmes ne savent pas qu'elles sont victimes de violences. L'idée d'être victime renvoie au vocabulaire juridique alors que c'est d'abord une souffrance psychologique. A l'AVVIFE, nous avons un coach qui aide à reprendre sa vie en main, des psychologues qui peuvent accompagner pour un suivi psychologique et bien entendu des avocats.

En moyenne, pour qu'une victime de violences conjugales s'en sorte, il faut 7 ans. L'accompagnement doit donc s'envisager sur le long terme pour éviter les rechutes (par exemple, excuser le conjoint violent, voir schéma p10)

Grâce à nos partenariats, notamment avec la mairie du 17^e arrondissement de Paris, nous pouvons reloger en urgence.

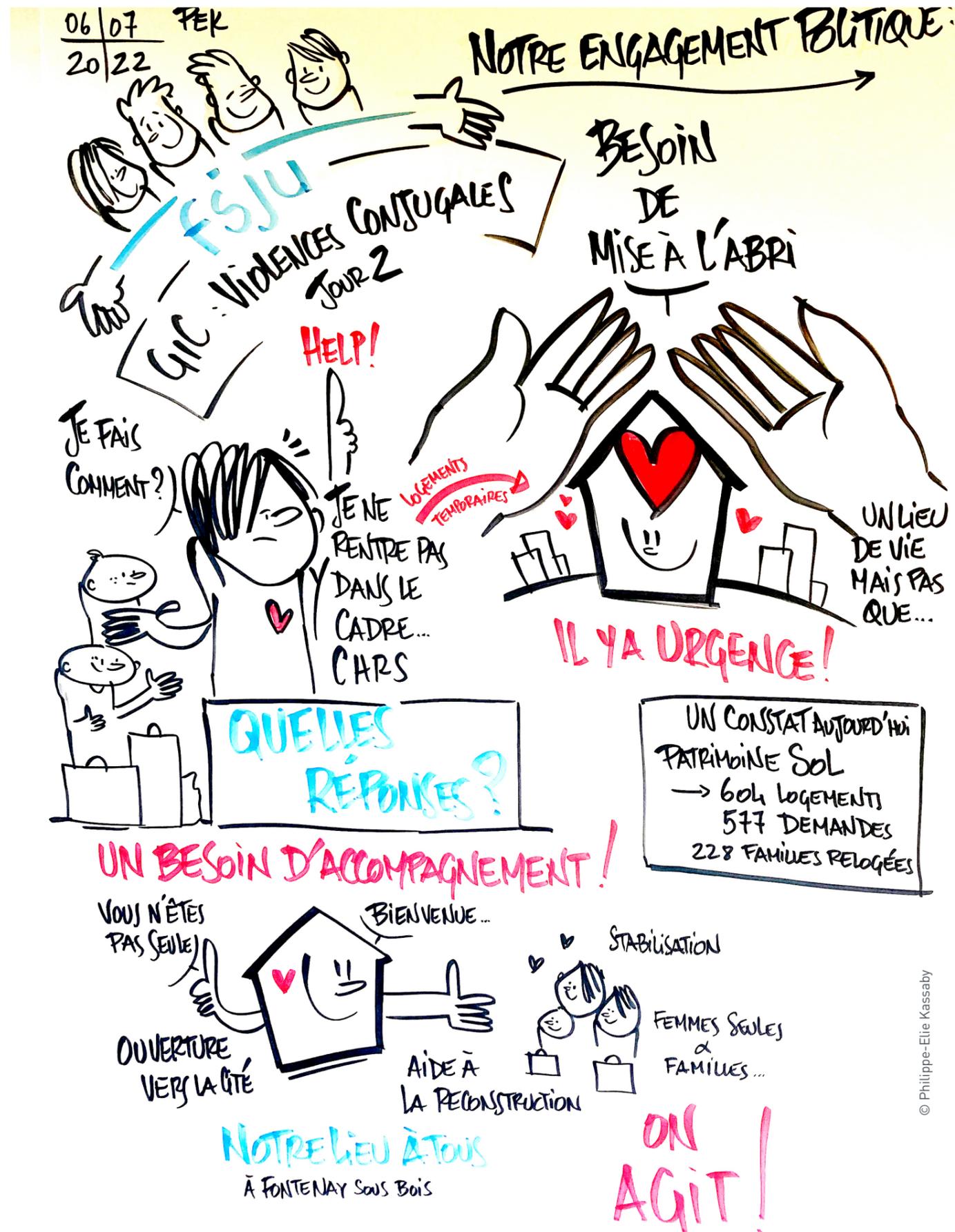
Parmi nos autres modes d'intervention, on fait aussi de la sensibilisation en milieu scolaire et périscolaire. On prend le prisme du harcèlement scolaire car on s'est rendu compte que quand l'enfant est violent à l'école c'est qu'il est souvent lui-même victime de violence.

Sur le plan communautaire, la question du guet – acte de divorce religieux dans le judaïsme – est cruciale. On n'imagine pas la violence que cela peut représenter pour une femme qui veut divorcer. Le refus du guet qui est, pour le conjoint, une vraie arme de chantage, peut pousser des femmes au suicide. En tant que juriste, on essaie de mettre cette violence en lumière. Plus il y aura de cas avérés et jugés devant les tribunaux, plus la justice se prononcera et nous pourrons avancer sur ce sujet. Nous avons un rôle communautaire fort à jouer pour que ce ne soit plus un moyen de pression ou de chantage.

Bien sûr, des acteurs comme le Consistoire ont un rôle essentiel à jouer, à la fois pour mieux mobiliser les outils existants (outils conformes à la loi juive comme la médiation, l'intermédiation, la publicité du mari récalcitrant assortie d'un certain nombre de sanctions au sein de la synagogue,...) et pour mieux sensibiliser les consciences communautaires, au premier lieu desquels les personnels rabbiniques. Attention : La médiation proposée n'est valable que dans un cadre où il n'y a pas de violences. S'il y a violences conjugales, non seulement la médiation n'est pas adaptée, mais elle est de surcroît interdite depuis la loi du 30 juillet 2020.

⁷ www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039778133

⁸ www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042193461



L'IMPORTANCE DE FORMER LES PRÉPARATEURS AU MARIAGE

Intervention de Jessica Dray, coordinatrice sociale au CASIL (Lyon)

Je voudrai faire part de mon expérience de formation à la préparation au mariage, si possible avec mon regard de travailleur social.

Lorsque je me suis moi-même mariée, j'étais jeune et j'ai eu des cours sur les lois juives de pureté familiale. En revanche, en ce qui concernait la relation de couple, l'intimité, l'égalité entre les conjoints, c'était vraiment lacunaire. On m'avait dépeint une image idyllique du couple dans laquelle la femme doit mettre le mari sur un piédestal, l'accueillir avec le sourire, ne pas le contrarier, ...

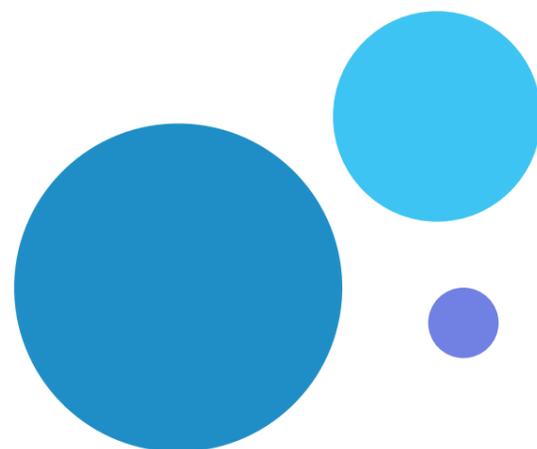
Pour ma part, j'ai envie d'accompagner les futures mariées en leur montrant qu'elles ont un rôle plus important à jouer et qu'elles doivent se respecter, y compris dans leurs désirs et leurs attentes, pour mieux s'épanouir dans le foyer.

J'ai pour objectif, en tant que préparatrice au mariage, de créer la confiance avec la future mariée afin de l'amener à me parler de la manière dont elle s'imagine le couple, comment elle envisage de vivre avec son conjoint. Plutôt que de lui assener des règles et des obligations normatives, je souhaite partir de son expérience personnelle et l'amener à se questionner. Par exemple, si pendant le temps du rendez-vous, le téléphone sonne sans cesse, je vais aborder le sujet de la vie privée y compris au sein du couple : le fiancé a-t-il le droit d'appeler comme ça sans cesse ? A-t-il le droit de "pister" la fiancée ? De fouiller dans son téléphone ?

Il est dommage que la préparation au mariage ne s'attarde pas sur ces enjeux cruciaux dans le couple.

Concernant la violence conjugale, la préparation au mariage devrait être un élément de prévention essentiel. Il y a des règles basiques de la loi juive qui interdisent d'avoir des relations intimes lorsque le mari est en colère ou ivre. Ces lois ne sont pas assez mises en avant. D'une manière plus générale, il est important d'enseigner le rôle des lois juives de pureté familiale dans la préservation de l'équilibre du couple et dans l'épanouissement de celui-ci. Souvent, ce n'est que l'aspect technique qui est enseigné et pas assez leur fonction.

Enfin, la préparatrice au mariage devrait jouer un rôle de conseil, de référente et de confidente tout au long de la vie conjugale. Si ce rôle est valorisé alors il serait important de former les préparatrices au mariage pour orienter les femmes victimes de violences vers les bons interlocuteurs.



RESTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

INTRODUCTION

En amont de ce séminaire, les participants se sont investis dans différents ateliers de travail préparatoire qui ont permis d'affiner la réflexion autour de six axes concrets qui, s'ils sont mis en œuvre, permettront d'avancer significativement dans la lutte contre les violences conjugales au sein e la communauté juive.

Ces six ateliers sont :

- 1) Un hébergement spécifique pour les victimes de violences conjugales
- 2) Une campagne de recrutement pour les écoutants bénévoles
- 3) Un livret pédagogique sur les violences conjugales
- 4) Un module de prévention dans les écoles
- 5) Une formation pour les préparateurs au mariage
- 6) Une journée de sensibilisation pour lever le tabou des violences conjugales

RESTITUTION :

1) UN HÉBERGEMENT SPÉCIFIQUE POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Rapporteur : Johanna Lévy (Casip-Cojasor)

Participants : Nathalie Adato (FSJU)

Michèle Heymann (Casip-Cojasor)

Johanna Lévy (Casip-Cojasor)

Sigal Schando (Lev Tov)

Sylvie Rocca (CASIM)

Géraldine Benarroch (CASM)

Lors de situations rencontrées par le passé, il y a une vraie réticence à aller vers les services publics, y compris (et surtout) les lieux d'hébergement d'urgence. Créer un hébergement spécifique qui prenne en compte les attentes communautaires et les appréhensions est donc essentiel.

Pour autant, il faut déjà comprendre si la personne est en mesure de partir. Quelles démarches a-t-elle déjà réalisé ? S'assure-t-elle de la « légalité » de son départ par un dépôt de plainte ?

Par ailleurs, il faut s'interroger sur l'opportunité de proposer un hébergement spécifique aux victimes quand la loi tend désormais à éloigner du domicile le conjoint violent.

• Le constat

Dans certains cas, la nécessité de mettre en place un hébergement spécifique apparaît nécessaire :

- Lorsque le foyer était hébergé au domicile des parents du conjoint violent
 - Lorsque les violences sont psychologiques et qu'elles nécessitent du temps pour être reconnues sur le plan judiciaire
 - Lorsqu'une séparation violente est en cours et que les démarches pour trouver un appartement pour l'un ou l'autre des conjoints prennent du temps
 - Lorsqu'il faut mettre à l'abri une victime et ses enfants, la mise à l'hôtel étant alors compliquée
- De plus, même si la tendance est à éloigner le conjoint violent, pouvoir sortir du domicile conjugal pour se projeter dans une nouvelle vie peut aider la victime à se reconstruire.

Dès lors, s'imbrique dans la question du logement d'autres enjeux cruciaux qu'il importe d'accompagner : la scolarisation des enfants, les questions financières, la dimension psychologique, ... C'est cet accompagnement qui doit être pensé dans le cadre d'un dispositif d'hébergement spécifique.

• Les pistes de réflexion

Pour étayer les personnes qui seront hébergées, il faut prévoir une permanence de TS. Celle-ci pourra s'organiser en lien avec un TS référent des services publics (CCAS, commissariat, ...). D'une manière générale, l'objectif est de se raccorder aux dispositifs publics ou associatifs existants afin de réserver l'action communautaire aux besoins spécifiques (cachetout, scolarisation des enfants, relation avec la communauté locale, ...) et se focaliser sur un accompagnement long terme pour aider les victimes à se reconstruire et à prendre, quand c'est possible et souhaiter, un nouveau départ.

De plus, il faut envisager un relais psychologues comme le propose par exemple la Maison de la Famille du Rav Lemmel.

Dans certains cas, l'intervention d'un coach pour travailler sur l'estime de soi et l'insertion professionnelle pourra s'avérer intéressante comme le pratiquent Lev Tov et l'AVIFE notamment.

Toutes ces réponses doivent s'inscrire dans une temporalité avec un étayage en amont et un accompagnement de la personne pour faciliter l'adhésion à ces réponses. Cela peut donner lieu à la contractualisation de l'accompagnement pour donner de la visibilité à la personne et la rassurer sur la mobilisation des dispositifs adéquats pour l'aider à s'en sortir. De manière générale, le processus définissant les conditions d'entrée et d'accompagnement reste à formaliser.

Concernant le bail du logement temporaire, il faudrait l'établir à un an renouvelable afin de laisser le temps à la personne de se reconstruire.

LES SOLUTIONS EN BREF :

- Créer un lieu d'hébergement spécifique pour accueillir des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants. Les appartements seront loués en bail temporaire.
- Une équipe de professionnels et de bénévoles pluridisciplinaires mobilisés lors de permanences prédéfinies
- Un lien privilégié sera mis en place avec les services présents sur le territoire
- Un processus d'admission clair et efficient reste à écrire

2) UNE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT POUR LES ÉCOUTANTS BÉNÉVOLES

Rapporteur : Sophie Hirsch (ASJ)
Participants : Sophie Hirsch (ASJ)
 Fabien Azoulay (FSJU)
 Michel Kahn (JEM)

Il est important de souligner la difficulté générale de recruter des bénévoles. Pour tenter de motiver l'engagement, il va falloir travailler sur la mission de l'écouter.

Tout d'abord, il faut définir la mission exacte de l'écouter. Participer à une ligne d'écoute et d'orientation sur les violences conjugales n'est pas la même mission que participer à une ligne d'écoute pour les personnes âgées comme « Brin de causette ».

De plus, il faut définir le cadre d'intervention :

- Moyens matériels
- Lieu
- Horaires (Proposer des créneaux, par exemple : on recherche un bénévole de 20h0 à 0h00)
- Temps en équipe/individuel
- Relais

Un bénévole est toujours plus motivé par un cadre bien défini que par un flou sur ses missions et les moyens de les exercer.

Dans cette perspective, il est important de définir la finalité de la mission afin de donner au bénévole un horizon de projection et de satisfaction. C'est sur cette fiche de mission qu'il importe de communiquer.

Préciser la mission implique de préciser les modalités de recrutement. Qui recrute et comment ?

- Nationaliser le recrutement (sur Paris) afin d'éviter qu'au niveau régional, des victimes se censurent dans leurs appels par peur d'être reconnus par l'écouter, malgré l'anonymat.
- Orienter les bénévoles qui n'auraient pas la posture adéquate vers d'autres missions (« Brin de causette » par exemple)
- Valider les compétences attendues et les formations à suivre dès le début de la mission

La formation peut d'ailleurs être un « argument » à mettre en avant lors d'une campagne de communication pour valoriser l'engagement bénévole.

De plus, former les bénévoles dès leur recrutement permet de les protéger par rapport aux témoignages qu'ils recevront de la part des victimes.

Une piste intéressante peut être de faire intervenir un psychologue extérieur lors du recrutement afin de bien valider le projet du bénévole et son adéquation au projet de la ligne d'écoute et d'orientation.

Tous ces éléments doivent être formalisés dans un contrat de mission bénévole qui établit les responsabilités et les missions de chacun.

Le format de la campagne s'appuiera sur les campagnes existantes menées par Noa Oser le Dire.

Il incombe de définir la cible : quels sont les relais que l'on veut avoir ? Communautaires ou publics ? On doit définir la provenance de notre recrutement.

Si l'on veut un recrutement exclusivement communautaire, on doit mobiliser les communautés et les institutions pour appuyer la campagne de recrutement.

Dans la campagne, il faudra également insister sur la sensibilité attendue sur le type de problématiques qui seront rencontrées par les bénévoles mais aussi la nécessaire distanciation par rapport à une situation personnelle directe ou indirecte qui aurait fondé cette sensibilité.

3) UN LIVRET PÉDAGOGIQUE SUR LES VIOLENCES CONJUGALES

Rapporteur : Michèle Lévy (AVWIFE)
Participants : Michèle Lévy (AVWIFE)
 Aviva Meimoun (OSE)
 Gary Coune (Casip-Cojasor)

Lors de cet atelier, nous avons évoqué la mise en place de deux supports différents :

- Un livret pédagogique / guide pratique à destination des professionnels
- Un guide de prévention à destination des bénéficiaires

• Le livret pédagogique à destination des professionnels

Il se composerait de quatre volets :

- appels des signes de violences conjugales avec les différentes formes de violences (physiques, psychologiques, sexuelles, économiques) et le cadre juridique afférent
- Comment détecter les cycles de violences : mise en avant du « violentomètre »⁹ (Voir p 9)
- Une grille d'évaluation sous la forme d'un questionnaire dans le cadre des entretiens d'évaluation : cette grille est notamment utilisée par les écoutants de la ligne nationale 39 19.

LES SOLUTIONS EN BREF :

- Définir le cadre précis des missions de l'écouter avec horaires et moyens mobilisés
- Définir les attendus de la part du bénévole (distanciation par rapport aux situations personnelles notamment)
- Organiser une campagne de recrutement dynamique portée par Noa Oser le Dire

- Un répertoire réunissant les contacts et associations disposant de personnes ressources orienter les femmes victimes en fonction des besoins et des problématiques :

Réfèrent juridique
 Réfèrent social pour les évaluations / accompagnement
 Réfèrent psychologique
 Réfèrent actions solidarités (alimentaire etc.)
 Réfèrent protection de l'enfance
 Réfèrent réinsertion professionnelle
 Réfèrent hébergement d'urgence

• Le guide de prévention à destination du grand public :

Ce guide reprendrait la forme de celui édité par le CRIF en 2019 et abordera plus largement la question des violences intrafamiliales. Il intégrera également des enjeux de prévention aux dangers d'Internet (harcèlement, réseaux sociaux, exposition à la pornographie, ...)

LES SOLUTIONS EN BREF :

- Editer un livret pédagogique à destination des professionnels axé sur :
La détection des violences
 « Le violentomètre »
Une grille d'évaluation
Un répertoire des interlocuteurs à privilégier
- Editer un guide de prévention à destination du grand public

⁹ A retrouver par exemple sur le site du centre Hubertine Auclerc :

www.centre-hubertine-auclerc.fr/article/outil-de-prevention-des-violences-le-violentometre



4) UN MODULE DE PRÉVENTION DANS LES ÉCOLES

Rapporteur : Nicole Amouyal (OPEJ)
Participants : Nicole Amouyal (OPEJ)
 Judith Szpindel (Casip-Cojasor)
 Myriam Carville (JEM)
 Martine Mattatia (Noa Oser le Dire)

Parler de prévention dans les écoles ouvre plusieurs pistes :

- Prévenir les nouvelles générations
- Faire émerger les problématiques des enfants victimes de violences conjugales
- Former le personnel éducatif à la prévention et aux signaux d'alerte
- Faire de la prévention pour les parents dans les écoles via les APE

• Le constat

Les enfants sont toujours victimes collatérales ou victimes directes des situations de violences conjugales. Même si tous les enfants ne vont pas réagir de la même manière, cela les perturbe indéniablement. L'école est un lieu où ils passent une grande partie de leur temps et c'est là que les problématiques familiales peuvent s'exprimer.

Dans les écoles où un psychologue de l'OPEJ intervient, 50% des adolescents reçus par un psychologue disent avoir été confrontés à la violence conjugale. Des actions de prévention et d'accompagnement doivent impérativement être mises en place.

Il existe aujourd'hui des interventions, non régulières et non récurrentes sur le sujet du harcèlement et de la violence dans les écoles. Ces interventions sont généralement assurées par une prestataire (Stéphanie Castel) qui intervient pour le compte de l'OPEJ mais aussi de l'association Lev du Rav Elie Lemmel. Elle intervient aussi dans les mouvements de jeunesse auprès des professionnels pour les aider à saisir les enjeux des violences intrafamiliales.

Lors des confinements, il y a eu différentes interventions et projets d'intervention en visioconférence auprès des familles, notamment au sujet des réseaux sociaux.

L'OPEJ organise des webinaires sur les séparations difficiles, la coparentalité, la place du nouveau conjoint. Ces webinaires pourraient bénéficier d'une communication accrue dans les écoles pour informer davantage de parents sur ces problématiques qui, dans certains cas, peuvent être révélatrices de violences au sein du couple.

• Pistes de réflexion

L'objectif serait de systématiser les actions de prévention des violences conjugales et intrafamiliales dans les écoles. Pour cela, on pourrait créer un pilote avec quelques écoles qui ont déjà accueilli des formations ou conférences sur ces sujets comme Georges Leven ou Lucien de Hirsch.

Plutôt que d'arriver avec une offre de sensibilisation toute prête, il peut être intéressant de construire une réponse aux besoins constatés par les chefs d'établissement. Cela passerait par une enquête de besoins à diffuser grâce au département Action scolaire du FSJU aux chefs d'établissement. Les modules seraient alors construits « ad hoc » tout en incluant des éléments structurels concernant les violences conjugales.

Ce travail doit aussi permettre de repositionner le rôle du psychologue scolaire et de la médecine scolaire, proposé dans le cadre des conventions Samekh du FSJU. Une refonte de ce dispositif est prévue au deuxième semestre 2022 pour une nouvelle mouture applicable à la rentrée 2023. Cette refonte doit pouvoir s'appuyer sur les plans d'action définis durant ce séminaire.

En parallèle, des interventions thématiques pourraient être proposées, notamment aux parents d'élèves, sous forme de webinaires, par exemple :

- Sur les violences conjugales et leur impact sur les enfants
- La co-parentalité
- a place de l'enfant dans la sphère familiale

LES SOLUTIONS EN BREF :

- Proposer des actions de sensibilisation aux violences conjugales dans les lycées
- Partir d'un projet pilote avec une ou deux écoles partenaires
- Mettre en place une enquête de besoins auprès des établissements scolaires
- Proposer des interventions auprès des parents d'élèves sous forme de webinaires

5) PRÉPARER AU MARIAGE

Rapporteur : Rav Elie Lemmel (Lev)
Participants : Vanessa Elkaim-Rimmer (AVWIFE)
 Laurence Benbassat (Adath Chalom)
 Rav Elie Lemmel (Lev)
 Sandrine Zena (FSJU)

• Le constat

La préparation au mariage concerne principalement les femmes. Bien que les hommes y soient théoriquement astreints, cette obligation est moins contraignante et moins appliquée.

Quand préparation au mariage il y a, elle se fait souvent séparément alors qu'elle gagne à l'être en couple dans une posture d'union. On pourra se référer notamment aux journées « *hatan vekala* » organisée par l'association Lev depuis 2005 : 6 à 8 cours sur les lois du mikvé, la relation de couple et l'intimité.

La formation des futures mariées se concentre essentiellement sur les lois de la pureté familiale. La relation de couple n'est pas systématiquement abordée, et en tout état de cause, les conflits inhérents à la vie du couple, voire la problématique du divorce, demeurent majoritairement tus au nom d'un idéal d'harmonie qui ne devrait pas être pollué par ces sujets complexes.

Le Consistoire organise environ 1 000 mariages par an. D'autres mouvements célèbrent également des mariages : le mouvement 'Habad, le mouvement orthodoxe dit « de la rue pavée », le mouvement Massorti et les mouvements libéraux.

Il n'existe pas à ce jour de cadre particulier à la préparation au mariage. Il serait intéressant d'établir un cadre agréé qui ferait office de parcours de formation obligé pour tous les préparateurs au mariage.



• Les perspectives

Il est important de standardiser les cours de préparation par :

- une formation adéquate des préparateurs
- une liste de préparateurs ayant suivi cette formation et agréés pour assurer la préparation au mariage
- un modèle de préparation incluant des professionnels ou bénévoles aux compétences variées.
- un temps d'échange en couple présenter, au-delà de l'aspect religieux, ce qu'est la première année de vie de couple, les premiers instants, l'installation d'une relation saine, ...

Dans cette perspective, il est possible de se doter d'outils intéressants :

- remise aux couples d'un fascicule avec les différentes étapes de la préparation et le déroulé des cours.
- publier la liste des préparateurs agréés
- créer un label de certification des préparateurs au mariage.
- prévoir dans le parcours d'accompagnement un nouveau temps de rencontre après 6 mois de mariage et dans l'année de naissance du premier enfant.

L'objectif est de déployer ces outils auprès de tous les milieux et obédiences (Consistoire, Habad, Massorti, libéraux)

LES SOLUTIONS EN BREF :

- Définir une formation standard de préparation au mariage
- Labelliser une liste de personnes habilitées à préparer les couples au mariage
- Organiser un suivi au début de la vie conjugale

6) UNE JOURNÉE DE SENSIBILISATION POUR LEVER LE TABOU DES VIOLENCES CONJUGALES

Rapporteur : Sophie Azencot
Participants : Maya Terminassian (WIZO)
Jessica Dray (CASIL)
Sophie Azencot (FSJU)

En juin 2020, il y a eu un séminaire stratégique de l'association Noa Oser le Dire animé par la Ruche. Un des plans d'action consistait à marquer la journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes par différentes actions, notamment :

- Des émissions de radio
- Une campagne d'affichage dans les commerces cachers avec numéro de Noa Oser le Dire

Cette journée internationale a lieu le 25 novembre. Soit, en 2022, le vendredi 25 novembre.

Créer une journée ou semaine de sensibilisation autour de cette journée (ex : du mercredi 23 novembre au dimanche 26 novembre) avec plusieurs événements au niveau national.

Cette campagne doit être courte pour avoir un impact fort et peut utiliser plusieurs outils :

- Emissions de radios
- Campagnes d'affichage
- Conférences organisées par plusieurs associations
- Concert sur le modèle de « rire contre le racisme »

Pour la campagne d'affichage, il importe de nouer des partenariats forts pour permettre une diffusion maximale (commerces cachers, restaurants, centres communautaires, mikvés, écoles ...) et mobiliser des bénévoles pour l'affichage.

Il importe également de mobiliser les médias communautaires autour de cette campagne de



sensibilisation et d'obtenir des créneaux sur les radios pour diffuser témoignages et conférences thématiques.

Les radios peuvent aussi être un outil pour diffuser l'ensemble des événements ponctuant cette campagne, en complément d'un répertoire diffusé via les sites internet des associations partenaires.

Au niveau des synagogues, on peut valoriser la campagne à travers les annonces communautaires (newsletter communautaire, sidra de la semaine, annonces à la synagogue, ...).

Au niveau des lycées, on peut également proposer une campagne d'affichage pour faire connaître la problématique aux adolescents. La cyberviolenace et le cyberharcèlement qui touchent beaucoup les jeunes générations devraient faire partie des thématiques à aborder.

Pourquoi ne pas imaginer un hashtag communautaire d'engagement dans la lutte contre les violences conjugales ?

LES SOLUTIONS EN BREF :

- Penser une campagne de sensibilisation multicanal :
 - Radio
 - Affichage
 - Conférences
- Lancer la campagne autour de la journée internationale de lutte contre les violences conjugales, le 25 novembre

RESTITUTION DES ATELIERS DE TRAVAIL COMPLÉMENTAIRE

Dans la foulée des ateliers précédents, les participants au séminaire se sont concentrés sur les propositions formulées et ont approfondi quelques-unes des pistes avancées à travers cinq ateliers complémentaires :

- Les axes du module de préparation au mariage
- Le parcours d'accompagnement du couple tout au long de la vie conjugale
- Un répertoire d'événements pour la journée de sensibilisation aux violences conjugales
- Une enquête auprès des écoles pour cibler les besoins en formation
- L'accompagnement de la parentalité face aux violences conjugales

Ces ateliers complémentaires ont donné lieu à des plans d'action prêts à déployer pour mettre en mouvement les institutions communautaires sur le sujet de la lutte contre les violences conjugales.

1) LES AXES DU MODULE DE PRÉPARATION AU MARIAGE

C'est l'idée d'un label qui doit guider la réflexion sur la mise en place d'un module de préparation au mariage. Les institutions doivent s'accorder autour de ses modalités.

Le prérequis consiste à acter que personne ne peut se marier sans avoir suivi une formation au mariage dispensée par un formateur agréé dont l'enseignement suit ce module.

Le module se construit autour de deux axes essentiels :

- la notion de communication dans le couple : verbaliser le conflit lorsqu'il survient, construire ensemble le schéma familial, le projet, ...
- réagir face à la violence : donner une définition claire de la violence et des problématiques concrètes que le couple pourrait être amené à rencontrer en insistant sur les solutions pour les éviter ou y remédier.

Quant au préparateur au mariage, il faut insister sur la possibilité d'orienter le couple ou la victime de violences conjugales vers les personnes compétentes.



Sur le modèle des journées « Hatan ve Kala », il pourrait y avoir six journées par an pour former les couples selon une méthodologie précise. La formation pourrait être gratuite afin de ne pas mettre de barrière à l'entrée.

LES SOLUTIONS EN BREF :

- Le module se construit autour de deux axes :
 - La communication dans le couple
 - Réagir face à la violence
- Des journées à thème peuvent être proposées aux couples pour mieux appréhender la vie conjugale

2) LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT DU COUPLE TOUT AU LONG DE LA VIE CONJUGALE

La violence peut évidemment survenir à n'importe quel moment de la vie conjugale, et ce, même si le couple n'est pas marié. C'est pourquoi, cet atelier pose les bases d'une communication auprès de tous les couples, en plus du travail de suivi qui peut être proposé spécifiquement pour les couples mariés dans un cadre religieux.

Peuvent être utilisés des outils de communication générale, tels que les radios, les réseaux sociaux, les informations affichées ou communiquées dans les centres communautaires.

Mais il existe aussi des outils de communication ciblés. Par exemple, en Israël, il existe dans les toilettes publiques ou les toilettes des restaurants des stickers avec des messages forts pour lutter contre les violences conjugales. Cela permet à des femmes de connaître en toute discrétion les numéros à contacter. Ce système pourrait être expérimenté dans les lycées.

Sur le plan des couples mariés, une formation post-mariage, par exemple après un an de mariage ou après la naissance d'un enfant, pourrait être mise en place et proposée.

Eventuellement, une séance de médiation pourrait être proposée quand il y a des signes avant-coureurs de violence ou un conflit important. Par exemple, il peut y avoir des sujets qui tendent les relations comme le choix des écoles des enfants...

L'accompagnement tout au long de la vie conjugale pourrait être assuré par une figure de confiance comme la préparatrice au mariage qui garderait le lien et qui pourrait aider à détecter des situations de violence que la victime n'identifie pas toujours (violence financière, emprise de la belle-famille, ...). Cet accompagnement pourrait être proposé durant les cours de préparation au mariage.

LES SOLUTIONS EN BREF :

- Proposer un suivi post-mariage par exemple après la naissance d'un enfant
- La préparatrice au mariage doit garder un lien de confiance avec les mariées qu'elle aura formées.

3) UN RÉPERTOIRE D'ÉVÉNEMENTS POUR LA JOURNÉE DE SENSIBILISATION AUX VIOLENCES CONJUGALES

Cet atelier vise à poser les bases d'un répertoire d'événements à mettre en œuvre durant la journée ou la semaine de sensibilisation aux violences conjugales.

Pour valoriser cette semaine, il pourrait y avoir un hashtag sur les réseaux sociaux. Celui-ci serait relayé par les associations et serait un levier de mobilisation pour des artistes, des écrivaines, mais aussi des acteurs de terrain.

Le répertoire reste à écrire mais doit trouver écho auprès des associations et doit être partagé sur les sites internet des partenaires de l'opération. C'est un outil qui doit servir à établir un programme fort et national pour sensibiliser aux violences conjugales.

LES SOLUTIONS EN BREF :

- Créer un hashtag identifié sur les réseaux sociaux
- Créer un répertoire d'événements et de personnalités à mobiliser lors de la campagne de sensibilisation
- Trouver les relais médiatiques et institutionnels qui se fasse l'écho des événements

4) UNE ENQUÊTE AUPRÈS DES ÉCOLES POUR CIBLER LES BESOINS EN FORMATION

Afin d'adapter au mieux les formations proposées en milieu scolaire, nous proposons une enquête à adresser à différents publics :

- Les chefs d'établissement
- L'Equipe pédagogique
- Les élèves
- Les parents d'élèves

Grâce à cette enquête, on pourrait proposer dans le milieu scolaire des formations sur la législation en matière de violences, sur les actions liées à la protection de l'enfance, sur les conséquences des violences conjugales et pourquoi il ne faut pas avoir peur de libérer la parole.

Dans les écoles où une journée entière de formation ne serait pas envisageable, on pourrait organiser un temps de sensibilisation avec les enseignants d'éducation civique. Une autre piste à explorer serait celle d'une sensibilisation dans le cadre de l'enseignement religieux, sur le modèle de ce qui se fait en matière de harcèlement scolaire dans les écoles Ozar Hatorah.

LES SOLUTIONS EN BREF :

- Créer une enquête de besoins adaptée aux différents publics
- Définir les actions de formations ad hoc en fonction des retours

5) ACCOMPAGNÉ LA PARENTALITÉ FACE AUX VIOLENCES CONJUGALES

Les écoles pourraient être le lieu où toucher les parents et les accompagner dans leur rôle de parents dans un cadre de violences. L'OPEJ et l'OSE entre autres interviennent déjà dans certaines écoles pour un travail de soutien psychologique aux élèves et de détection des problématiques (dispositif Samekh financé par le FSJU).

A titre de pilote, il peut être intéressant de s'appuyer sur ce dispositif pour mettre en place les premières actions d'information auprès des parents. Une équipe pluridisciplinaire constituée d'un médecin, d'un psychologue et d'un médiateur pourrait intervenir dans ce cadre.

Cet accompagnement permettrait de travailler sur l'autorité parentale, la séparation, ...

LES SOLUTIONS EN BREF :

- Proposer des interventions auprès des parents d'élèves notamment sur la notion de parentalité et d'autorité parentale dans un cadre familial violent.



LA MAISON DES FEMMES, UN LIEU D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

intervention de Nathalie Adato, chargée de mission innovation sociale (FSJU)

Aujourd'hui, il n'existe pas de lieu dédié à l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales dans la communauté juive. C'est pourtant un des éléments décisifs dans l'organisation du départ du foyer.

Pour rappel, le FSJU a un partenariat historique avec le bailleur social IRP sur la gestion d'un parc de 600 logements en Ile-de-France (Paris 12, Garges-Lès-Gonesse, Issy-les-Moulineaux et Montrouge). Pour y accéder, les bénéficiaires doivent remplir un dossier étudié en commission paritaire inter-associative puis présenté en commission d'attribution logement.

Or, le délai d'attente pour obtenir un logement social en Ile-de-France est extrêmement long (6 à 10 ans selon la typologie de logement).

Dans de nombreux cas, il est impossible pour les bénéficiaires de recourir à des hébergements d'urgence dont l'orientation est assurée par les SIAO : familles avec enfants, antisémitisme, ...

En outre, l'hôtel ou le CHRS n'est pas forcément la meilleure solution en termes de stabilisation et de pérennisation du parcours d'accompagnement, surtout lorsqu'il y a des enfants (enjeux liés à la scolarisation notamment).

Le FSJU a donc développé une réponse communautaire grâce aux logements temporaires. Ces logements offrent une réelle solution pour se projeter dans un accompagnement vers un logement pérenne. En 2022, 8 appartements temporaires sont ouverts et ont permis d'accueillir 11 foyers. Parmi les personnes accueillies, il y avait trois femmes victimes de violences conjugales.

Les logements temporaires offrent ainsi une réponse idéale pour une femme avec ou sans enfants, qui cherche à quitter le domicile conjugal pour mieux se reconstruire.

Grâce à l'association Lev Tov, un immeuble situé à Fontenay-sous-Bois va être aménagé pour accueillir une dizaine de logements temporaires dédiés aux femmes victimes de violences conjugales. Les appartements vont du T1 au T3, certains seront modulables et il y aura même un appartement accessible PMR.

C'est autour de la réponse logements temporaires que pourra s'organiser un accompagnement spécifique grâce à des permanences de professionnels et de bénévoles pluridisciplinaires et des partenariats renforcés avec les services publics et municipaux.

La réponse pluridisciplinaire pourra être portée par une collaboration inter-associative (Noa Oser le Dire, AVWIFE, Casip-Cojasor, OSE, FSJU...) et offrira un accompagnement personnalisé pour que les bénéficiaires puissent rebondir dans le temps du bail temporaire (qui pourrait durer un an en première intention).

Sur la question du logement, il reste à mettre en place un conventionnement avec la DRIHL afin que les bénéficiaires puissent recevoir l'ALT (allocation de logement temporaire) qui est l'équivalent des APL pour les personnes résidant en logement temporaire.

Sur l'accompagnement en amont (avant de quitter le domicile conjugal) et durant le bail, il reste à penser les outils permettant d'étayer les situations et les fiches de liaison entre les intervenants.

Le projet devrait être opérationnel durant le premier semestre 2023.

TÉMOIGNAGE UNE « HISTOIRE BANALE »

Intervention de Laurence sur les violences qu'elle a subies jusqu'en 2008, date où elle a décidé de quitter son mari violent.

En préambule, je tiens à dire que je ne me sens pas tout à fait légitime pour parler des violences conjugales. Mon expérience n'est pas forcément représentative et elle commence à dater. C'est une histoire banale et pourtant je m'aperçois que beaucoup de femmes vivent des choses similaires. C'est pourquoi j'avais envie d'en parler avec vous.

J'ai 57 ans, je suis maman de trois enfants et je vais vous parler de faits qui se sont déroulés il y a plus de 14 ans. Je viens d'un milieu juif de province, milieu plutôt bourgeois et mon ex-mari était médecin.

Avec le recul, dès le début de notre relation, tout est allé trop vite. Il m'a demandé en mariage deux semaines après notre rencontre et je tombe enceinte très rapidement. Le deuxième enfant suit également rapidement. Je ne sais pas lire ce morceau de ma vie qui va trop vite, ce n'est pas sain.

Ce que j'ai pris pour une histoire d'amour n'en était pas une. Les doutes ont commencé et je me suis peu à peu sentie sous emprise.

Quatre ans après, c'est la naissance de mon troisième enfant et immédiatement après, c'est la première gifle. On est en vacances, elle tombe d'un coup et ce qui me vient en tête immédiatement, c'est un fort sentiment de culpabilité. S'il me gifle, c'est que je suis coupable, responsable de ce qui se passe.

Par la suite, je décide de voir un psychologue mais la violence continue, souvent devant les enfants. Ce n'est pas que la violence physique mais c'est l'angoisse qui s'instaure et qu'il entretient. J'étais en permanence rabaissée, humiliée. J'étais comme une petite chose. L'entourage ne s'est rendu compte de rien, même si je pesais quarante kilos cela n'a alerté personne.

Grâce aux séances chez le psychologue, j'ai pu comprendre que ce que je prenais pour de l'amour n'en était pas. Quand il me téléphonait dix fois par jour, ce n'était pas de l'amour mais je ne le voyais pas.

Dans ma tête, je m'étais fixée un seuil de dix gifles pour porter plainte. Ce n'était pas rationnel mais c'est ce que je m'étais donné comme limite.

Au bout de cinq ans, en 2008, j'ai déposé une main courante au commissariat mais je n'ai pas été entendue. A la convocation, mon ex-mari est venu en costume cravate avec sa médaille de la légion d'honneur et a brillé par sa verve de beau-parleur.

Quant à moi, j'étais incapable d'en parler à quiconque parce que je me sentais responsable de ce que je subissais. J'avais honte aussi. Par ailleurs, je ne me sentais pas en danger physiquement. C'était une violence insidieuse mais je n'imaginais pas un seul instant que je pourrais être en danger.

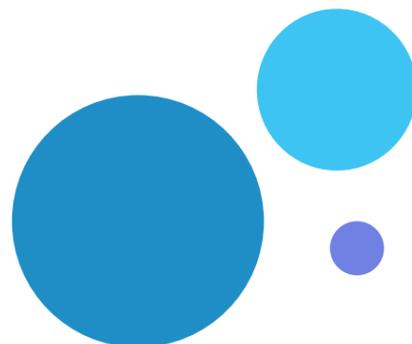
Quant aux enfants, ils ont évidemment souffert de ces violences. Ils ont été suivis par l'OSE sur prescription du juge. Leur souffrance continue à s'exprimer puisque mon fils aîné n'a pas vu son père depuis dix ans et refuse de le voir. Mon deuxième fils le voit. Quant à ma fille, les relations sont très compliquées entre eux.

Aujourd'hui, sans surprise, les enfants me le racontent, il battait sa deuxième femme et il bat sa troisième femme.

Pour moi, c'est le 1^{er} juillet 2008 que j'ai refait ma vie. Ce jour-là, nous étions en thérapie de couple et j'ai exprimé le fait que je partais. Il ne l'a pas entendu. J'ai dit : « je pars ». Partir était la seule chose à faire pour m'en sortir. J'ai eu la chance de partir avec mes enfants et de garder l'appartement. J'avais un métier et une aisance financière. J'ai conscience que beaucoup de femmes n'ont pas les mêmes possibilités.

Aujourd'hui, il me reste des cicatrices. C'est difficile d'en parler et pourtant, ce n'est pas moi qui devrais être mal à l'aise mais lui.

Sur le plan administratif, je suis divorcée civilement mais cela a pris huit ans. Et, sur le plan religieux, j'ai obtenu le Guet qu'il m'a d'abord refusé. J'ai été bien accompagnée par le Consistoire. A l'époque, je ne me suis pas tournée vers les associations. Si j'avais rencontré à ce moment-là une association juive, cela m'aurait peut-être aidée.





LA SPÉCIFICITÉ DES VIOLENCES SUR LES JEUNES PUBLICS

Intervention de Séverine Lemière, Présidente de l'association « Une femme, un toit » « violences faites aux femmes » de l'Université Paris 8. ¹⁰

FIT : Une femme, un toit est une association féministe et laïque créée en 1969.

Aujourd'hui, nous gérons trois établissements :

- un CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) de 60 lits,
- un CHU (Centre d'hébergement d'Urgence) de 49 lit
- un LAO (Lieu d'Accueil et d'Orientation)

Nous accompagnons des jeunes femmes entre 18 et 25 ans et parfois, sur le LAO, des jeunes filles mineures.

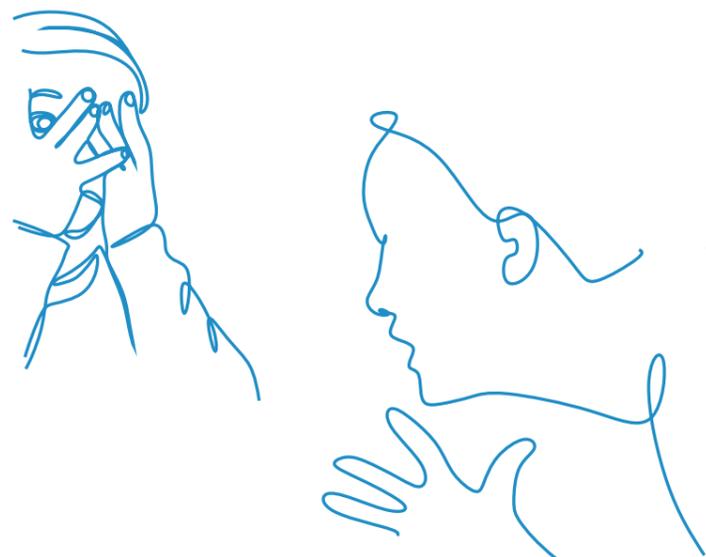
Toutes les jeunes femmes que nous accompagnons ont connu un parcours de violences multiples, d'abord des violences intrafamiliales puis des violences conjugales avec des violences sexuelles, économiques et administratives. Certaines femmes sont victimes de prostitution forcée souvent organisée par le petit copain ou par un membre de la famille.

Grâce à la recherche et au travail de terrain, a émergé la notion de continuum de violences. Nous avons pu expliciter le lien qui existe entre toutes les formes de violences vécues par une femme à différents moments de sa vie et dans différents environnements. Les violences que nous constatons ont toutes été subies par ces femmes parce qu'elles sont femmes et elles s'étendent sur des périodes longues, parfois plus de vingt ans.

Le travail qui est mené auprès et avec ces femmes porte sur les conséquences multiples de ce continuum de violences :

- Santé : addictions, automutilations, troubles du sommeil, de l'alimentation, dépression, crises d'angoisses, tentative de suicide ...
- Précarité : errance, squat, prostitution de survie, ... beaucoup ont connu l'aide sociale à l'enfance et l'évidente précarisation qui suit la sortie des dispositifs, souvent non accompagnée.

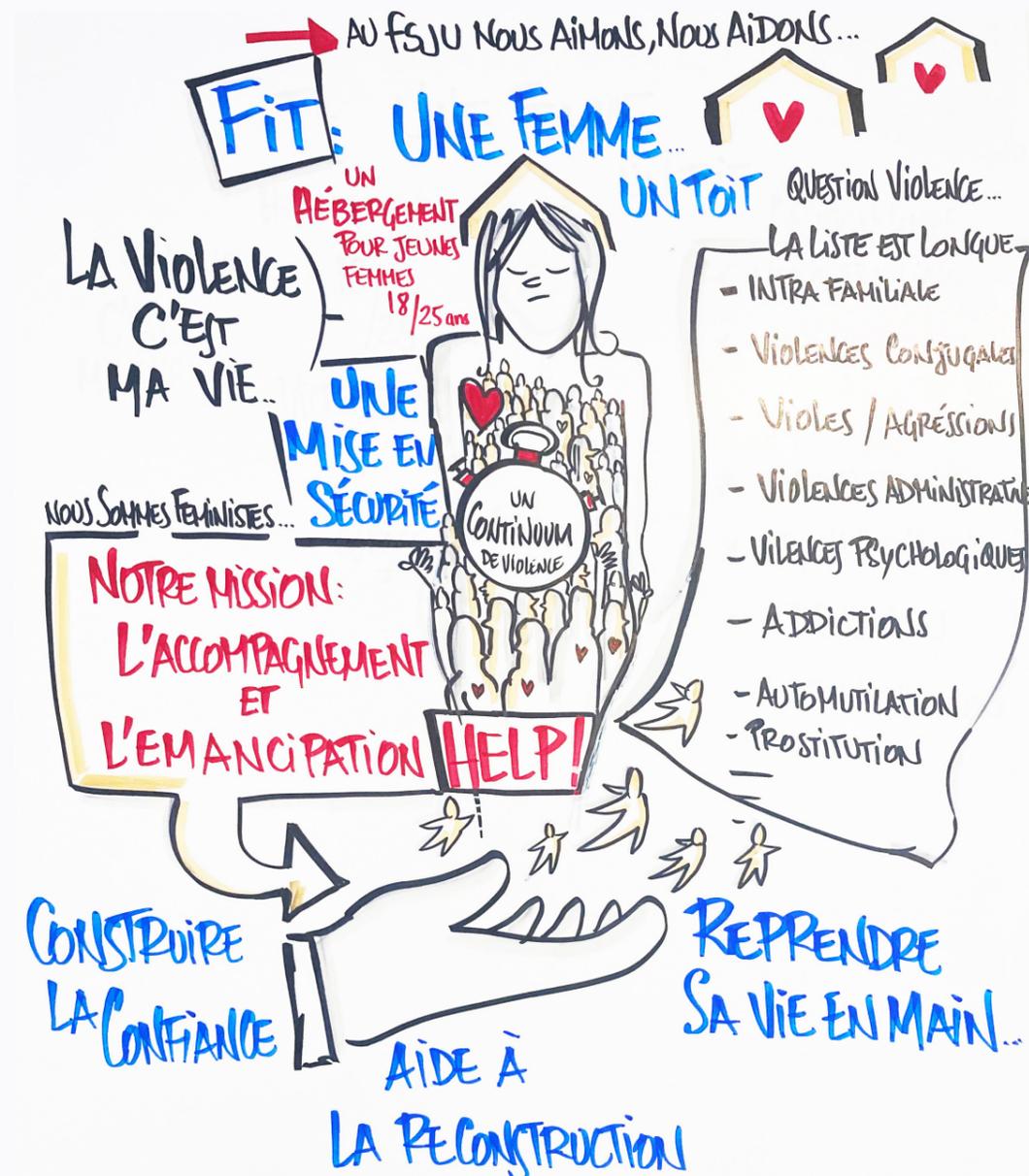
Aujourd'hui, il manque des lieux d'accueil, notamment capables de gérer des profils avec des troubles psychiques mais qui ne soit pas l'hôpital. Notre association ne dispose pas d'accueil médicalisé et pourtant, de plus en plus de profils souffrent de troubles psychiques lourds.



Un des leviers de notre action repose sur le lien avec nos partenaires. Nous avons un important maillage en termes de relais d'information et d'orientation : écoles, missions locales, commissariats, ...

Nous aidons à ouvrir des droits (CMU, DALO, titres de séjour, accès à la formation professionnelle, recherche d'emploi) et nous travaillons beaucoup sur l'écoute des victimes, la notion d'emprise et de violence. Bien souvent, ces jeunes femmes n'ont personne à qui parler de ce qu'elles endurent.

¹⁰ www.associationfit.org/



Enfin, il faut savoir que l'une des difficultés de notre association est la diversité de ses financeurs. Nous sommes en effet financés par la DRIHL, la mairie de Paris et le FSJU entre autres, mais sur le LAO par exemple, nous dépendons de douze financeurs différents, ce qui requiert un temps important de sollicitation, de reporting et de communication pour pérenniser ces financements.

Nous n'avons pas d'agrément pour accueillir les enfants au sein de nos établissements. Ca ne veut pas dire que les femmes que nous accueillons n'ont pas d'enfants. Souvent, ils sont gérés par un membre de la famille. Par ailleurs, elles sont libres de sortir et de vivre leur vie car notre objectif est l'émancipation et non la dépendance à un dispositif qui les maintiendrait dans une forme de tutelle. Cela nécessite forcément un travail individualisé.

En moyenne, les femmes accueillies restent 18 mois en CHRS et 6 mois en CHU. Nous mettons en place un entretien d'admission et un contrat de séjour qui définit les obligations réciproques et la vie en collectivité. Notre personnel, à une exception près, est exclusivement féminin. Ce n'est pas un choix mais la relation aux hommes est souvent compliquée pour le public accueilli.

A leur départ, nous mettons toujours en place une orientation. Parfois, les départs sont dus au non-respect de certaines règles de vie élémentaires mais la porte de notre association reste toujours ouverte.

CHARTRE D'ENGAGEMENT à lutter contre les violences conjugales

Contexte et objectifs

En 2007, une charte de lutte contre les violences conjugales dans la communauté juive avait été ratifiée par sept associations :

- Le Consistoire Central
- Le Consistoire de Paris
- Le FSJU
- Le Casip-Cojasor
- l'OSE
- La Coopération Féminine
- la Wizo

Outre la relative obsolescence de cette charte quinze ans après sa ratification, il apparaît évident que la communauté juive et, en particulier, son tissu associatif, doit trouver un nouveau souffle dans la lutte contre ce fléau. Non seulement les dispositifs existants sont méconnus et peu relayés, même par certains signataires de ladite charte, mais en plus, ils peinent à révéler leur efficacité face à l'emprise croissante d'une forme de loi du silence et d'entre-soi qui prétendrait substituer à un accompagnement professionnel et parfois – osons l'avouer – aux lois et à la justice de la République, un règlement interne et patriarcal de la parole des victimes, ce qui, en toute clairvoyance, s'apparente trop souvent à la culpabilisation de la victime et à l'étouffement sinon à la décredibilisation de sa parole. Ainsi en est-il de cette femme qui, consultant son autorité rabbinique au sujet de la violence qu'elle subissait de manière répétée de la part de son mari, s'est vu répondre qu'elle ne mettait sans doute pas assez de cœur à préparer le repas du chabbat et qu'après tout, une petite giflé n'était pas si grave.

Ce séminaire, les témoignages et les ateliers de travail ont prouvé combien ce genre de propos – et d'actes – qui sont loin d'être des cas isolés, ne peut plus être toléré. Il est grand temps pour l'ensemble du tissu associatif de s'engager concrètement dans la levée du tabou et dans la mise en place énergique de solutions tant en termes de prévention que d'accompagnement.

Préambule

Aussi cette nouvelle charte vise-t-elle à inscrire durablement cet engagement communautaire à travers quatre axes :

- Lever le tabou des violences conjugales
- Ecouter la voix des victimes
- Favoriser la prévention auprès des jeunes générations
- Formaliser le parcours d'assistance

Chacun de ces axes donne lieu à un article dont les modalités sont précisées dans les différents alinéas.



Article I – Lever le tabou des violences conjugales

I – 1 La loi juive comme la loi civile condamne la violence, et en particulier la violence conjugale. Les signataires s'engagent à rappeler avec vigueur cette condamnation préalable aux rapports humains et à l'harmonie au sein du foyer. La dénonciation et la condamnation des violences conjugales concernent toutes les formes de violences, notamment et non-exclusivement :

- les violences physiques
- les violences sexuelles
- les violences psychologiques
- les violences administratives et financières.

I – 2 Afin de lever le tabou des violences conjugales, les signataires s'engagent à mettre en place des actions de communication générales ou ciblées, mais aussi à faciliter les actions de communication d'associations tierces sur ce sujet, en particulier pour rappeler :

- les contacts utiles des dispositifs nationaux et communautaires
- les règles élémentaires mentionnées en I – 1
- les signes avant-coureurs ou révélateurs de violences conjugales, comme par exemple, le « violentomètre » ou les risques accrus de violences liés à la consommation d'alcool.



Article II - Ecouter la voix des victimes de violences conjugales

II – 1 Les signataires s'engagent à écouter la voix des victimes de violences conjugales dès lors que celle-ci leur parvient de quelque manière que ce soit. La violence étant inacceptable, toute personne ou institution recevant témoignage de violences conjugales s'engage à mettre en place les conditions d'une écoute bienveillante et dénuée de tout jugement.

II – 2 Les signataires s'engagent à rappeler à la personne victime de violences conjugales qu'elle n'est en aucun cas responsable ou coupable de ce qu'elle subit mais qu'elle est victime et en droit de saisir les autorités compétentes pour faire reconnaître et cesser le préjudice subi.

II – 3 Les signataires s'engagent à former les personnes susceptibles d'être en position d'écoute afin de pouvoir détecter les signes de violences, en particulier ceux énumérés en I – 1. La mise en œuvre de cette mesure peut passer par la nomination de référents dont la formation leur permettra de s'appuyer sur des relais pluridisciplinaires inter-associatifs.



Article III – Favoriser la prévention auprès des jeunes générations

III – 1 Conscients du rôle essentiel de la prévention en matière de lutte contre les violences conjugales, les signataires s'engagent à développer des actions de sensibilisation et de prévention à destination des jeunes générations. Pour cela, ils s'engagent à travailler en partenariat, notamment et de manière non exhaustive, avec les écoles, les mouvements de jeunesse et les organisations étudiantes.

III – 2 La prévention auprès des jeunes générations s'articule autour de plusieurs axes, notamment :

- La sensibilisation aux droits humains élémentaires et en particulier : le respect de l'altérité et de l'intégrité de l'autre, l'égalité de droit et de fait entre les sexes, le refus de la violence et de l'atteinte au corps de l'autre.
- La préparation à la vie de couple, et en particulier : la construction du couple et du foyer, l'éducation à la parentalité, l'éducation à une sexualité épanouie et reposant sur le respect de l'autre
- la prévention de la violence conjugale à travers la gestion du conflit et la diffusion des principaux relais d'aide à la vie conjugale.

Les signataires s'engagent à développer les moyens nécessaires à la mise en place de ces actions de prévention.



Article IV – Formaliser le parcours d'assistance

IV – 1 Les signataires s'engagent à accueillir avec bienveillance les personnes victimes de violences conjugales, à garantir leur anonymat et à les orienter vers les relais professionnels adéquats.

IV – 2 Les associations professionnelles et bénévoles signataires s'engagent à évaluer la situation de la personne et à répondre à ses besoins dans la mesure des moyens dont elles disposent. Elles s'engagent en outre à communiquer une information complète et fiable sur les droits et les aides dont la personne peut bénéficier.

IV – 3 Les associations professionnelles et bénévoles s'engagent à proposer un accompagnement tout au long du parcours social, psychologique et juridique défini en accord et selon le rythme de la personne victime de violences conjugales.



© Philippe-Elie Kassaby

CONCLUSION DU SÉMINAIRE

par Richard Odier, Directeur Général du FSJU.

Pour conclure ce séminaire, je souhaiterais mettre en lumière l'une des principales figures de l'émancipation des femmes à la fin du 19^{ème} siècle, Emma Goldman, issue d'une famille juive orthodoxe. Toute sa vie, elle s'est battue pour les droits des femmes¹¹ et pour leur liberté, hors des diktats du patriarcat. Un siècle plus tard, force est de constater que ces sujets demeurent d'actualité.

Je reste étonné du voile de silence que l'on met dans notre communauté sur les violences faites aux femmes. Ce séminaire doit servir à placer au cœur de nos institutions et des mentalités le fait que, oui, la violence conjugale existe aussi dans notre communauté, et qu'il faut agir pour y remédier.

De plus, il faut voir au-delà des schémas établis. On se concentre sur le mariage mais aujourd'hui, de nombreux couples se font et se défont sans jamais passer par le mariage. Il nous appartient de trouver des solutions pour toucher également cette population.

Et au-delà de cette violence protéiforme – ne croyons pas qu'elle n'est que physique, ce serait passer à côté de l'essentiel – nous devons nous préoccuper de ses conséquences sur l'entourage, les enfants en tête. Il y a beaucoup de violence dans notre jeunesse, de violence dont on ne parle pas toujours et qui aboutit parfois à des histoires de harcèlement, voire d'agressions sexuelles entre enfants.

En tant que citoyens français et juifs, nous ne pouvons pas laisser sous silence de telles injustices. Le FSJU, en tant que tête de réseau, a pour mission de soutenir les actions du tissu associatif communautaire dans la lutte contre les violences conjugales, mais aussi de porter un message politique dans la cité. A cette fin, il nous incombe de faire ratifier aux représentants associatifs la charte actualisée durant ce séminaire. Quant à nous tous, professionnels ou bénévoles, engagés dans le monde associatif, dans la communauté juive et plus généralement dans la Cité, il nous incombe de la faire vivre et de contribuer avec force à sa réalisation afin de prévenir les violences conjugales et, à défaut d'y remédier, d'apporter aux victimes un accompagnement bienveillant et efficace.

¹¹ Voir notamment, E. Goldman, *De la liberté des femmes*, Payot, 2020



LE GIC EN BREF

10 MAI 2022

40 professionnels et bénévoles représentant les associations juives œuvrant dans l'action sociale, le domaine culturel et la lutte contre les violences conjugales se sont réunis au siège du FSJU pour poser les bases d'une réflexion collective sur les violences conjugales et les moyens d'action pour y remédier. Plusieurs axes de travail sont définis, notamment autour de la prévention et de l'accompagnement des victimes.

MAI – JUIN 2022

Six groupes de travail sont formés par l'ensemble des partenaires associatifs afin de proposer des perspectives concrètes aux problématiques évoquées :

- 1) Un hébergement spécifique pour les victimes de violences conjugales
- 2) Une campagne de recrutement pour les écoutants bénévoles
- 3) Un livret pédagogique sur les violences conjugales
- 4) Un module de prévention dans les écoles
- 5) Une formation pour les préparateurs au mariage
- 6) Une journée de sensibilisation pour lever le tabou des violences conjugales

5 ET 6 JUILLET 2022

Le séminaire a permis de confronter les réponses proposées au regard d'experts reconnus en matière de lutte contre les violences conjugales et aux témoignages de professionnels, de bénévoles et de victimes pour aboutir à une feuille de route claire pour le tissu associatif.

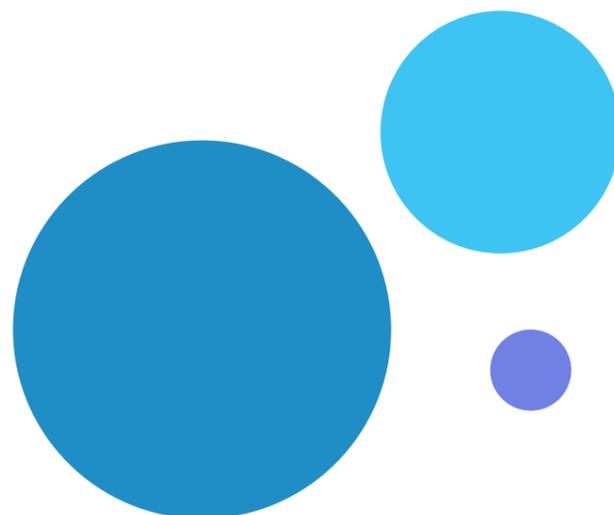
Lors de ce séminaire, les participants ont également travaillé à l'actualisation de la charte de lutte contre les violences conjugales qui doit être ratifiée par les principales associations communautaires. L'objectif, au-delà de l'engagement politique qu'impose cette charte à ses signataires, est de manifester une volonté collective de sortir d'un tabou délétère en ce qui concerne les violences conjugales.

4^{ème} TRIMESTRE 2022

Campagne de ratification de la charte communautaire de lutte contre les violences conjugales.

4^{ème} TRIMESTRE 2023

Point de progression sur la lutte contre les violences conjugales.



PARTICIPANTS

NOM & PRÉNOM	ASSOCIATION
Bitton Vanessa	Maavar
Levy Yvan	Maavar
CARVILLE Myriam	JEM
KAHN Michel	JEM
Amouyal Nicole	OPEJ
Heymann Michèle	CASIP
Lebel Sophie	CASIP
Levy Johanna	CASIP
Szpindel Judith	CASIP
Shando Sigal	LEV TOV
Berdugo Evelyne	Coopération Féminine
Benbassat Laurence	Adath Chalom
Chetboun Déborah	OSE
Meimoun Aviva	OSE
Abrahami Brigitte	OSE
Rav Lemmel Elie	Association LEV
Azoulay Fabien	FSJU
Zena Sandrine	FSJU
Adato Nathalie	FSJU
Azencot Sophie	FSJU
Hayoun Laetitia	FSJU
Malka Brigitte	FSJU
Belaiche Jonas	CASIL
Elkaim-Rimmer Vanessa	AVWIFE
Levy Michèle	AVWIFE
Hirsch Sophie	ASJ
Drai Jessica	CASIL
Moatti Patricia	CASIT
Schwab Arielle	La WIZO
Terminassian Maya	La WIZO
Abergel Elodie	La WIZO
Kaufmann Delphine	La WIZO
Palti Coralie	La WIZO
Boubli Anne Marie	Consistoire Central de France
Picard Liliane	NOA oser le dire
Mattatia Martine	NOA oser le dire
Ronai Ernestine	Haut Conseil à L'Égalité femme homme
Durand Edouard	Haut Conseil à L'Égalité femme homme
Lemiere Severine	FIT

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement les participants à ce GIC, en particulier les personnes ressources qui ont éclairé les réflexions par leur expertise :

- Ernestine Ronai, co-présidente de la commission violence au Haut Conseil à l'égalité Femmes/Hommes et coordinatrice du DU « violences faites aux femmes » de l'Université Paris 8,
- Edouard Durand, juge spécialisé dans la protection de l'enfance, président de la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles et coordinateur du DU « violences faites aux femmes » de l'Université Paris 8,
- Séverine Lemièrre, Présidente de l'association « Une femme, un toit »,
- Laurence, qui a accepté de témoigner de son expérience personnelle.

Nous remercions également Vanessa Elkaim-Rimmer pour sa présentation de l'AVWIFE et de ses actions, Jessica Dray pour son témoignage sur l'importance de former les responsables de la préparation au mariage et le Rav Elie Lemmel pour son partage d'expérience sur les journées « Hatan ve kala » qu'il organise depuis 15 ans.

Nous remercions également l'ensemble des partenaires associatifs qui se sont joints à cette réflexion : Noa Oser le Dire, le CASIM, Le CASIT, Le CASIL, le CASIN, l'ASJ, La Fondation Casip-Cojasor, l'OSE, la Fondation OPEJ, Maavar Paris, AVWIFE, Lev, la Coopération Féminine, la WIZO, Lev Tov, le Réseau Ezra, le Consistoire Centrale de France, Judaïsme en mouvement, et la communauté Adath shalom.

Enfin, nous remercions chaleureusement ceux qui ont permis l'organisation de ce séminaire : Philippe-Elie Kassaby qui nous a accompagné sur les ateliers graphiques lors de la deuxième journée du séminaire, Brigitte Malka qui a organisé toute la logistique et Laetitia Hayoun qui a assuré la prise de notes.

NOS PARTENAIRES



Le FSJU est une association reconnue d'utilité publique.

Membre de France **générosités**

Certifiée  LABEL IDEAS
L'EXIGENCE en action

attestant de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances et d'évaluation.

39, rue Broca • Paris 5^e • 01 55 43 11 20 • b.malka@fsju.org • fsju.org